

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2008

Présidente : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN
Vice-présidente : Mme Murielle MARCHIANDO
Secrétaire : Mme Lucia BARBEY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Frédéric PROGIN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Corinne FLOREY-BARDET
- 2) Prestation de serment de M. Philippe PERRENOUD
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2008
- 5) Communications du Bureau
- 6) Communications du Conseil administratif
- 7) Propositions du Conseil administratif
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 9 avril 2008 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,44) sur les parcelles 793 et 794, feuille 23 de Lancy, pour la construction d'habitats groupés, garage souterrain, installation de sondes géothermiques et containers enterrés au chemin de la Colline 31, 33, 35 et 37
« Parc de la Chênaie » **p. 348** **Arrêté**
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séances des 7 avril, 5 mai et 9 juin 2008 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
Création d'une Fondation immobilière communale : Approbation des statuts **p. 349** **Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 mai 2008 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 9 juin 2008 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
Villa Tacchini – Centre de loisirs – Pavillon annexe –
Crédit d'étude (Fr. 250'000.--) **p. 352** **Arrêté**

Séance ordinaire du 19 juin 2008

- 11) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 juin 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 9 juin 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
Ecole de la Chapelle-les-Sciers – Concours d'architecture
Crédit de frais de procédure (Fr. 325'000.--) **p. 355** **Arrêté**
- 12) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 juin 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 359** **Information**
b) Ecole Caroline – Réfection des collecteurs – 1^{ère} étape
Crédit de construction (Fr. 120'000.--) **p. 359** **Arrêté**
c) Lancy-Sud – Salle communale et locaux associatifs –
Calendrier à établir **p. 360** **Information**
d) Divers
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 4 juin 2008 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
a) Election du Président et du Vice-président **p. 361** **Information**
b) Lancy-Square – Divisions de parcelles – cessions – ventes -
promesse de vente – constitution de droit de superficie **p. 362** **Arrêté**
c) Plan directeur communal – réactions suite à l'enquête publique **p. 362** **Information**
d) Place des Ormeaux – Concours d'aménagement –
(Fr. 130'000.--) **p. 363** **Arrêté**
e) Divers
- 14) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 9 juin 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
a) Election du Président et du Vice-président **p. 365** **Information**
b) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de
personnes âgées et de l'Association EMS « Résidence La Vendée » **p. 365** **Votes**
c) Simulation sur les effets de la baisse du centime additionnel **p. 366** **Information**
d) Premier examen du budget des investissements 2009 **p. 368** **Information**
e) Divers
- 15) **Commission de l'administration, affaires économiques, information –
Séance du 2 juin 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
a) Election du Président et du Vice-président **p. 373** **Information**
b) Visite des locaux de CanalOnex en présence de M. René Longet
Conseiller administratif **p. 373** **Information**
c) Jumelage avec Nueva Helvecia **p. 374** **Vote de principe**
d) Divers
- 16) **Commission de l'environnement et développement durable –
Séance du 15 mai 2008 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
a) Visite des installations du parc Chuit **p. 377** **Information**
b) Présentation Enercompta par Mme Plomb, Conseillère « Cité de
l'Energie » **p. 377** **Information**
c) Résolution « Péage urbain : les communes suburbaines le payeront » **p. 378** **Information**
d) Divers

Séance ordinaire du 19 juin 2008

- 17) **Commission de la sécurité – Séance du 26 mai 2008 –**
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
- a) Approvisionnement économique du pays **p. 379 Information**
 - b) Convention ASM intercommunale (Lancy-Onex-Bernex-Plan-les-Ouates) **p.380 Information**
 - c) Point sur l'engagement du GSL pour l'Euro 2008 **p. 380 Information**
 - d) Divers
- 18) **Commission des affaires sociales – Séance du 28 mai 2008 –**
Rapporteuse : Mme Louise REY
- a) Bilan de la Fédération genevoise de coopération sur la Commune de Lancy **p. 381 Information**
 - b) Restaurants scolaires – Point de la situation **p. 382 Information**
 - c) Divers
- 19) Présentation du compte rendu administratif 2007 **p. 384**
- 20) Propositions individuelles et questions **p. 384**
- 21) Questions du public **Annexe**

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire de notre Conseil. Je salue également la présence parmi nous de notre Maire et des deux autres Conseillers administratifs, de Mme Odile de Garrini, Secrétaire générale de la commune, de la précieuse secrétaire de notre Conseil, Mme Augsburger, de notre fidèle huissier, des personnes représentant la presse, des cadres de l'administration communale ainsi que la vôtre, cher et assidu public.

1. **PRESTATION DE SERMENT DE MME CORINNE FLOREY-BARDET**
 2. **PRESTATION DE SERMENT DE M. PHILIPPE PERRENOUD**
-

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Pour commencer, je vais vous donner lecture d'un courrier reçu du Conseil d'Etat adressé à nos Conseillers administratifs en date du 10 juin 2008 :

« Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 juin 2008 relatif à l'élection de Mme Corinne Florey-Bardet et M. Philippe Perrenoud aux fonctions de Conseillers municipaux de votre commune.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir faire prêter serment aux intéressés, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et d'informer le Département du territoire (DT) de la prestation de serment effective des intéressés. Veuillez agréer, etc. »

Je demanderai donc à Mme Corinne Florey Bardet et à M. Philippe Perrenoud de venir ici devant. Je demanderai à l'assemblée de se lever.

Je vous lis la phrase de la prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettrez :
« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Mme FLOREY BARDET : Je le jure.

M. PERRENOUD : Je le promets.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous adresse toutes mes félicitations, bienvenue parmi nous, et je vous invite à prendre place au sein de votre groupe.

Cette séance presque estivale étant la première de ma présidence, vous permettrez que j'en profite pour vous faire part de quelques réflexions malgré un ordre du jour chargé.

Avant tout, je vous remercie chaleureusement de m'avoir confié l'honneur de la Présidence de notre assemblée et d'avoir élu au bureau qui m'accompagnera cette année des personnes de grandes qualités. Je ne peux pas m'empêcher de souligner - et me réjouir - de la présence d'une majorité de femmes dans ce bureau, une première dans notre commune.

Je souhaite aussi rendre encore ici un hommage appuyé à mon prédécesseur, qui a su conjuguer avec finesse et en toutes occasions efficacité, élégance, délicatesse et humour, autant de qualités que je souhaiterais voir dominer dans nos débats.

Je voudrais louer également les compétences et la disponibilité des responsables des services et infrastructures communales, en particulier Mme de Garrini pour son assistance à la préparation de cette première séance, mais aussi, plus largement, celles de toutes les personnes employées par notre commune, et qui font que, oui, nous sommes bien à Lancy ! Cette ville que nous aimons et pour laquelle nous tous ici avons choisi notre engagement au sein de ce Conseil, en y apportant nos espoirs, nos connaissances, nos volontés de changement ou de pérennisation, fût-ce parfois au coût du sacrifice de précieux moments familiaux, culturels, footballistiques, ou simplement de repos.

Cet engagement est donc louable à de nombreux titres. Mais je souhaiterais vous faire part des conditions dans lesquelles cet engagement doit à mon sens s'inscrire. Tout d'abord, et compte tenu du devoir d'exemplarité que nous avons, je considère que notre participation à cette assemblée doit être marquée par le respect dans les paroles et les actes. Il ne s'agit nullement de limiter le débat, mais de laisser celui-ci dans sa sphère et non dans des attaques personnelles ; il s'agit également de reconnaître la valeur de l'autre en lui accordant son écoute, sans commentaires désobligeants ou sorties de salle, dont la fréquence ne peut à l'heure actuelle selon moi s'expliquer rationnellement que par une prévalence tout à fait exceptionnelle de troubles urinaires parmi nos municipaux.

A un tout autre niveau, je voudrais vous faire part d'un récent manifeste, nommé « Kontrapunkt/ Contrepoint », qui a été lancé récemment par des professeurs universitaires qui se soucient de garder une économie au service de l'humain ; ils y énoncent des principes qui, selon eux, devraient gouverner le monde des échanges économiques, mais aussi la nécessité pour toute personne, à sa modeste place, d'assumer sa responsabilité personnelle. Membres du Conseil municipal, tous placé(e)s là par la population qui nous accorde sa confiance, nous devons défendre une économie - à notre échelle une gestion financière communale - qui offre à toutes et tous une existence digne et des chances de vie équitable ; elles seules peuvent garantir le désir de coopérer et la solidarité des citoyens et éviter une évolution vers une « dissociété », dans laquelle les inégalités sociales ne feraient que s'accroître.

A l'échelle de notre ville, il s'agit donc de veiller à nous donner les moyens de poursuivre et développer les politiques mises en place pour favoriser, notamment l'intégration à la vie communautaire, la qualité de l'environnement de vie, l'insertion professionnelle, l'accès et l'ouverture à la culture pour le plus grand nombre, la qualité des services communaux, l'utilisation d'infrastructures sportives de qualité, toutes choses largement permises jusqu'ici par l'excellente gestion des finances communales et qui devront naturellement encore être au centre de nos préoccupations pour le développement des nouveaux quartiers et les aménagements indispensables aux Palettes.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Enfin, puisque je sais le thème cher à certains d'entre nous, je vous informe que la sortie du Conseil aura lieu en mes terres d'origine jurassiennes, le week-end du 11 au 12 octobre, et qu'elle conjuguera au premier plan nature et gourmandise. Vous recevrez donc début juillet un courrier détaillé à ce propos.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2008

Le procès-verbal est approuvé.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons reçu plusieurs courriers, dont un de l'association des habitants du quartier des Mouilles, dont nous donnerons lecture au point 8 qu'il concerne directement. Nous avons également reçu une lettre du Collectif Palettes, qui fait suite à un courrier adressé à mon prédécesseur le 3 octobre 2007 et qui invite les partis politiques à un débat public organisé le 19 septembre 2007 dès 20h à la Maison Civiq. Comme nous n'aurons pas de Conseil avant cette séance, je vous en fait part maintenant, je ne vous en donne pas la lecture détaillée, mais vous la ferai transmettre par un prochain courrier.

Par ailleurs, nous avons reçu plusieurs courriers dont la Secrétaire va vous donner lecture. Le premier émane de la commune de Cartigny :

« Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en raison des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, le tournoi de football a malheureusement dû être annulé et n'aura définitivement pas lieu cette année. Par contre, nous sommes heureux de vous informer que la commune de Cartigny est d'accord de tenter l'expérience l'an prochain et s'occupera de l'organisation de cette manifestation. Ce n'est donc que chose remise et nous espérons vivement que le soleil sera de la partie. Nous vous informerons en temps voulu de la date à retenir. Nous vous présentons, etc. »

Par ailleurs, nous avons reçu deux pétitions, dont notre Secrétaire va également nous donner lecture. Tout d'abord une pétition signée de 23 habitants du chemin du Gué :

"Concerne : nuisances occasionnées par divers rassemblements nocturnes dans le parc du Gué

Mesdames, Messieurs,

En date du 11 mai 2008, comme de nombreuses soirées de beau temps, un rassemblement a eu lieu au parc susmentionné. Une fois de plus, la soirée s'est mal terminée : cris, bagarres, klaxons, ce qui a nécessité l'intervention de la police (suite à diverses plaintes téléphoniques) qui a pu rétablir le calme aux environs de 02h30. La veille, une soirée d'une centaine de personnes s'était déjà terminée fort tard avec également une visite de la maréchaussée...

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre indignation. En effet, ces problèmes ont été signalés à maintes reprises aux personnes concernées. A ce jour, il faut prendre conscience qu'un lieu tout aménagé, accessible en voiture et caché au fond d'un bois ne profite pas seulement aux pique-niqueurs du dimanche. Sans égoïsme aucun, le voisinage ne peut plus supporter ces débordements. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que cette zone est sensible (drogue, abris nocturnes sous le pont). Et enfin, nous vous rappelons que la commune encaisse des loyers dans cette zone.

C'est pourquoi, nous vous demandons instamment, pour que la tranquillité de tous soit respectée à partir d'une heure décente, de prendre des mesures efficaces telles que : transfert de ce coin pique-nique sous la mairie, ce qui ne dérangera pas les trains et permettrait un meilleur contrôle de la zone, ou bien supprimer l'accès aux voitures et augmenter les rondes d'un service privé à toutes les soirées de beau temps.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations".

Cette lettre a été transmise au Conseil administratif qui s'occupe déjà de donner une suite.

M. LANCE : Lorsque nous avons reçu cette pétition, nous avons demandé à nos ASM, la société privée que nous mandatons ainsi qu'à nos agents de parcs de passer plus régulièrement dans ce parc. D'autre part, nous envisageons de placer des potelets sur le chemin du Gué pour éviter que les voitures descendent au niveau de la rivière. Cette possibilité est sérieusement étudiée.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Une autre pétition, émanant cette fois-ci d'enseignants de l'Ecole de Tivoli, dont voici lecture :

"Mesdames, Messieurs,

Nous sommes enseignants à l'école de Tivoli et nous nous permettons de vous écrire afin de vous faire part d'un problème récurrent que nous rencontrons quotidiennement en arrivant sur notre lieu de travail : la recherche d'une place de parking.

En effet, il y a deux semaines, un employé communal est venu dans notre école pour nous informer que la mairie de Lancy avait pris la décision de ne plus permettre aux enseignants de se parquer pour une demi-journée dans la zone bleue devant l'école. Ceci, malgré la présence d'un macaron et du disque bleu sur le pare-brise des voitures.

Vous comprendrez que cette décision nous pénalise car chaque jour, nous rencontrons de grosses difficultés pour trouver une place de parking dans le quartier. En effet, cela nous oblige à tourner plusieurs fois dans le secteur parfois jusqu'à la hauteur du cimetière de St-Georges, ou encore à attendre en deuxième position dans la rue du Fief-de-Chapitre qu'une place se libère enfin, ce qui représente une perte de temps et n'est pas très écologique.

Nous avons observé depuis longtemps que les quelques places réservées aux enseignants dans le parking à côté de notre école sont régulièrement occupées par les habitants du quartier ainsi que par le personnel de Procter & Gamble à notre arrivée le matin, ou au début de l'après-midi. De plus, si par chance, nous trouvons une place à cet endroit, il est impossible de partir à 11h30 et 16h, si besoin est, sans devoir attendre parfois d'un quart d'heure avant de démarrer. Les véhicules des parents d'élèves venant chercher leurs enfants sont garés n'importe comment et bloquent les sorties, créant ainsi des embouteillages.

Nous vous demandons donc de réfléchir afin de trouver une solution acceptable pour tous, par exemple, en transformant la zone bleue de 1 heure à 4 heures, comme cela a été convenu par la mairie de Plan-les-Ouates devant l'école du vélodrome ou encore en proposant aux enseignants qui le souhaitent la location de parking.

Nous sommes tous conscients des difficultés de déplacement en voiture privée à Genève, nous approuvons la politique d'encouragement des transports publics et de la mobilité douce. Cependant, pour des raisons familiales ou d'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail, il ne nous est pas toujours possible d'utiliser les transports en commun ou le vélo.

Dans l'attente de vos nouvelles et en espérant qu'une solution sera enfin trouvée pour la prochaine rentrée scolaire à la fin du mois d'août, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées."

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Elle a été transmise au Conseil administratif qui considère les solutions possibles.

M. LANCE : Dans ce cas-là, nous n'avons pas beaucoup de solutions à proposer aux enseignants, vous connaissez le quartier. Nous avons fait une petite enquête auprès des régies privées et aux alentours pour savoir s'il y avait encore des places libres dans les parkings souterrains, apparemment, ce n'est pas le cas. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'encourager les enseignants à prendre des places de parc dans le parking Louis-Bertrand, et ensuite de descendre en bus jusqu'à l'école Tivoli. Nous n'avons pas d'autre solution, nous ne pouvons pas avantager les enseignants par rapport aux autres personnes qui travaillent dans ce quartier. Nous allons répondre dans ce sens-là.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons encore deux courriers. Le premier émane de M. Bernard Falcetti, dont voici lecture :

*« Mesdames, Messieurs, chers amis,
Ma famille et moi-même avons été très touchés et émus par la sympathie que vous nous avez témoignée à l'occasion du départ de notre maman, Mme Georgette Falcetti-Barone.
Merci de tout cœur pour vos nombreux messages, votre parution d'un avis dans la presse et la présence de plusieurs d'entre vous lors de la messe de sépulture.
Notre mère était très attachée à Lancy, même si elle avait conservé sa nationalité italienne après être née et avoir toujours vécu à Genève. C'est grâce à elle aussi que j'ai pu siéger parmi vous et elle en avait une grande fierté pour laquelle je lui en suis très reconnaissant.
En vous priant de croire en l'expression de notre profonde reconnaissance et avec mes meilleurs messages ».*

Enfin, nous avons reçu une lettre de M. Claudio Vitali, au nom du parti socialiste, dont voici lecture :

*"Le groupe Socialiste souhaite revenir sur l'intervention du groupe Libéral-Radical lors de la séance précédente concernant le domicile de nos Conseillers municipaux.
Nous souhaiterions tout d'abord rétablir la vérité et donc, contrairement à ce qui a été dit, tous nos Conseillers habitent sur le territoire de la commune, conformément à la loi.
Deuxièmement, exprimer notre préoccupation de constater que, au sein de notre Conseil municipal, certaines personnes n'hésitent pas à utiliser un heureux événement familial, en l'occurrence une naissance, comme préambule d'une affirmation fallacieuse, non éclairée et basée sur des mystérieuses supputations, pour le moins arbitraires.
Troisièmement, force est de constater que le choix d'amener cette affirmation au sein de la plénière, vise à créer un climat de suspicion entre collègues, à discréditer les adversaires politiques et que, pour y parvenir, certains ne connaissent pas de limite déontologique.
Ce n'est pas la première fois que cela arrive, ni la deuxième, déjà depuis la précédente législature, subrepticement, cette pratique s'installe au sein de notre assemblée, amenée par les mêmes élus. Mme la Présidente, le groupe Socialiste souhaite tirer la sonnette d'alarme et lancer un appel à l'ensemble des partis : chers collègues, ne laissons pas s'installer dans nos débats ni suspicion, ni mépris vis-à-vis de l'adversaire politique. Travaillons en observant les règles de la courtoisie et du respect des personnes.
Au vu de ce qui précède, le groupe Socialiste demande au Conseiller municipal concerné de présenter des excuses officielles. Ce qui permettrait de rétablir la situation vis-à-vis de notre groupe et mettrait en exergue sa volonté de revenir à la sérénité nécessaire à l'accomplissement de la tâche pour laquelle nous avons tous été élus."*

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : A ce propos, je tiens à vous informer que, renseignement pris auprès de l'Office Cantonal de la Population, M. Vitali est effectivement domicilié au Grand-Lancy et que, à ce titre, les considérations exprimées lors du dernier CM relèvent d'interprétations personnelles.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Par ailleurs, j'ai omis de le faire tout à l'heure, vous me pardonnerez des erreurs de jeunesse dans cette première séance, mais je voudrais inviter le chef du groupe UDC à nous communiquer, lors des Divers, les commissions dans lesquelles, vos arrivants siégeront.

M. LUSSI : Ce sera fait par écrit.

M. AUGSBURGER : Je suis mis en cause, le Conseil administratif a le droit de répondre et pas moi ?

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous propose d'intervenir dans les Divers. Vous nous avez souvent rappelé le sens des priorités.

M. AUGSBURGER : Il y a deux poids, deux mesures.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Les Conseillers administratifs, selon le règlement du Conseil municipal, sont autorisés à intervenir à n'importe quel moment.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : J'aimerais, au nom du Conseil administratif, féliciter les deux nouveaux élus, leur souhaiter bienvenue au sein de ce Conseil municipal. Je voulais également rendre hommage à M. David Röthlisberger, mais je crois qu'il n'est pas présent dans cette salle, donc ce sera peut-être partie remise.

J'aimerais donner quelques éléments de réponses à une intervention de M. Augsburger lors de la dernière séance concernant la maison du 3, chemin des Courtillets. En effet, des travaux ont effectivement été entrepris sur la maison située 3, chemin des Courtillets, en particulier, la révision générale de la toiture, la réfection de la façade, des travaux de menuiserie et de peinture, en particulier, le remplacement de fenêtres. Ces travaux s'élèvent à Fr. 108'700.-- qui sont pris dans le budget général de l'entretien des immeubles locatifs. Cette maison comprend deux logements, dont un occupé par une famille de 5 personnes et un logement de 3 pièces qui a aussi été rénové et qui sera attribué prochainement. D'autre part, nous n'avons aucun besoin d'agrandir le cimetière, et enfin, une déchetterie est prévue en face des garages qui sont actuellement tous occupés.

Vous rappeler bien entendu que la semaine prochaine, il y aura la Fête des écoles, nous espérons vous rencontrer lors de ces deux jours de fête. Etant donné que c'est le dernier Conseil municipal avant la pause estivale, j'aimerais également vous donner rendez-vous le 1^{er} Août à Navazza pour notre fête nationale.

M. RENEVEY : Tout d'abord vous inviter, comme je l'ai déjà fait à la Commission des sports, le 9 septembre 2008, à 18 heures à l'inauguration du nouveau terrain synthétique à Florimont. Vous dire également que le Conseil administratif incorpore ainsi que plusieurs collaborateurs participent activement à l'opération « A vélo au boulot » pour une promotion de mobilité douce qui a lieu tout le mois de juin. Vous dire que la Ville de Lancy a obtenu le label « Cité de l'Energie », ce qui est une excellente nouvelle. Nous aurons au mois d'octobre, la remise officielle, mais je peux d'ores et déjà vous dire que c'est chose faite.

Enfin, deux autres divers : la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions aura lieu le jeudi 28 août, et la première Commission des sports, le 10 septembre.

M. BAERTSCHI : Je n'ai pas de communication.

Séance ordinaire du 19 juin 2008**7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. LANCE : Je ne sais pas si c'est une proposition ou une communication. Dans le but de relancer un débat constructif concernant l'établissement d'infrastructures publiques dans le secteur de Lancy-Sud, le secteur qui comprend les Palettes, les Pontets, la Chapelle-les-Sciers et Plan-les-Ouates, nous vous proposons une séance de la Commission de l'aménagement du territoire élargie à tous les membres du Conseil municipal qui se déroulera le mercredi 27 août à 18.30 heures dans cette salle. A cette occasion, vous recevrez par la poste l'état des lieux des structures actuelles inventoriées par un mandataire, ainsi que la position et quelques pistes émises par le Conseil administratif.

8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 9 avril 2008 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,44) sur les parcelles 793 et 794, feuille 23 de Lancy, pour la construction d'habitats groupés, garage souterrain, installation de sondes géothermiques et containers enterrés au chemin de la Colline 31, 33, 35 et 37 « Parc de la Chênaie »

=====

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je rappellerai que le point a déjà été débattu le mois dernier et qu'il avait été décidé de l'ajourner après avoir proposé une rencontre entre les concepteurs du projet et les pétitionnaires. En complément de l'information, je vous fais part ici de la teneur d'un courrier reçu de l'Association des habitants, dont voici lecture :

« Monsieur le Maire,

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai dernier, vous avez renvoyé le sujet cité sous rubrique, suite à la pétition que nous vous avons adressée.

Une délégation de 6 personnes de notre Association a rencontré les promoteurs, notamment M. Jacques Martin de l'entreprise Perret Constructions SA, ainsi que M. Ardin, architecte.

La présentation de M. Martin, et plus particulièrement la discussion qui a suivi, nous a convaincu que la solution proposée répond à priorité à des exigences commerciales et financières. Pour un tel projet, il aurait été intéressant et nécessaire de monter une image avec les 4 immeubles alignés afin de se faire une réelle idée de la longueur et non pas d'un seul immeuble. De plus, l'unique immeuble est montré uniquement du côté des balcons et terrasses avec beaucoup de verdure.

Comment se présente la façade des immeubles du côté chemin de la Colline ? Comment se présente le projet en saison d'hiver sans les multiples feuilles des arbres qui entourent les 4 immeubles ? Tous des points qui n'ont pas été exposés alors qu'ils ont également leurs importances par rapport à la demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol.

Comme le Conseil administratif, nous saluons les mesures prévues pour le chauffage (sondes) ou la question des déchets. Nous devons par contre faire de fortes réserves quant à l'occupation du terrain et la nature des constructions.

La parcelle Bretton n'abritait qu'une seule villa. Un projet des promoteurs en prévoyait 12. Or aujourd'hui, celui-ci comprend 20 demeures, soit une densification de 2000 %. Il est le fruit d'interprétations de la loi, de dérogations à celle-ci et de compensation. Nous sommes en zone villa. La parcelle est bordée de toutes parts par des villas et par une forêt de chênes, suivi de villas. Le projet ne prévoit pas la construction de villas, mais d'immeubles à 3 niveaux.

Tout le quartier a connu une très forte densification. Lancy est confrontée à de nombreux projets, par exemple : Les Marbriers, La Chapelle-les-Sciers ou la Praille. Le projet transformerait la zone en quartier

Séance ordinaire du 19 juin 2008

d'immeubles. Ces immeubles seraient construits côte à côte et leur longueur totale dépasserait celle du Collège de Saussure !

M. Ardin, s'est spontanément déclaré ouvert à la discussion. Pour ne pas rejeter l'ensemble du projet, nous pourrions concevoir des constructions de 2 niveaux (1 étage sur rez) ou, cas échéant, 3 immeubles au lieu de 4. Ces mesures tiendraient un peu mieux compte de la zone villa tout en ayant une augmentation de la densité de 1600 %, respectivement de 1500 %.

Nous vous remercions de défendre l'avenir de notre Commune et celui de ses habitants, citoyens et contribuables et vous prions de croire, Messieurs, etc. »

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : M. Aeschbacher, vous avez déjà rapporté sur ce sujet. Je ne sais pas si vous désirez encore ajouter un complément.

M. AESCHBACHER présente le sujet : Je peux vous lire mon rapport précédent, mais je ne pense pas que cela va apporter grand chose.

L'arrêté 8) est accepté par 27 oui – 4 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS – Séances des 7 avril, 5 mai et 9 juin 2008 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

Création d'une Fondation immobilière communale – Approbation des statuts

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Le 13 mars 2008, notre Conseil municipal, après un débat nourri, votait par 22 oui, 7 non et 1 abstention, le principe de création d'une fondation communale pour l'acquisition de nouveaux immeubles.

La Commission des finances et gestion des immeubles locatifs devait poursuivre ses travaux en analysant la proposition de statuts du Conseil administratif.

Une fondation de droit public est régie par l'article 30 de la loi sur l'administration des communes et les articles 80 à 89 bis du code civil suisse. Ces statuts doivent correspondre à ces textes, être votés par notre Conseil municipal et approuvés par le Grand Conseil.

Trois séances de commission furent nécessaires à l'élaboration du texte que nous vous soumettons. Ce texte a été proposé et amendé par un notaire, selon les décisions de la commission. Afin de se faire une opinion, les commissaires avaient également des statuts de différentes fondations communales du canton de Genève.

Pour conclure ce préambule, gardons en tête que cette fondation est actuellement principalement destinée à l'acquisition de trois allées de l'Etoile Palettes. Dans ce sens, le Maire François Lance, a écrit au DCTI le 17 mars dernier pour annoncer la volonté de la Ville de Lancy d'acquérir d'une manière ou d'une autre ces trois immeubles. Il demandait également tous renseignements ou communications utiles à cette démarche.

D'une durée de plus de 4 heures, les débats de la commission ont tourné autour de 6 thèmes principaux :

- Des échanges autour du pouvoir : qui gère, qui décide, qui approuve, qui surveille ?
- Une analyse des buts de la Fondation : à quoi sert-elle, en faveur de qui est-elle créée ?

Séance ordinaire du 19 juin 2008

- Des précisions sur la qualité des membres : qui siège au Conseil de fondation, quelles incompatibilités ?
- Des questions sur les organes de la fondation : le Conseil de Fondation, le bureau, l'organe de révision
- Une discussion sur le capital et les ressources: avec quoi démarrer, comment financer ?
- Et enfin statuts ou règlement ? Doit-on tout inscrire dans les statuts ?
- *Qui gère, qui décide, qui approuve, qui surveille ?*

Le débat du 13 mars l'avait préfiguré, le contrôle de cette fondation par notre Conseil était l'objectif principal d'une majorité des Conseillers municipaux. Au minimum 50 % des membres du Conseil de Fondation seront issus de nos rangs. De plus, l'article 11 confère au Conseil municipal la totalité des compétences de surveillance et d'approbation. Un article accordant certains points de contrôle au Conseil administratif a été supprimé, toutes ces compétences revenant au Conseil municipal. Espérons que cette pratique ne ralentisse pas trop les travaux, surtout en période estivale.

L'article 10 le montre, le Conseil de Fondation reste l'organe suprême de la Fondation avec toutes les compétences opérationnelles. Enfin, le Conseil administratif garde comme prérogatives la présidence du Conseil et de son bureau ainsi que la désignation d'au moins 5 experts au maximum. En résumé, le Conseil de Fondation décide, le conseil et le bureau gèrent, le Conseil municipal approuve et surveille.

A quoi sert cette fondation, en faveur de qui est-elle créée ?

La fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles sur le territoire communal, en particulier afin d'assurer l'accessibilité et l'entretien de logements à loyers raisonnables dans différents quartiers. L'article 2 fixe les buts de la Fondation.

Créée dans l'éventuel but de rachat d'une partie de l'Etoile Palettes, cette fondation doit prévoir des loyers raisonnables. Notre commission n'a pas voulu cantonner cette fondation dans ce rôle unique. Sa présence dans plusieurs quartiers de notre ville est nécessaire, et le subventionnement cantonal via les LUP lui apportera les ressources nécessaires si elle pratique une politique de logements d'utilité publique. De plus, des arcades, des entrepôts peuvent également être « d'utilité publique ». Une garderie, une association, un service municipal de proximité ont tout intérêt à avoir des locaux bon marché. La fondation ne sera en principe que propriétaire des immeubles, la gérance devant être confiée à des professionnels de la branche. En résumé, la fondation est utile sur tout le territoire de la commune, et elle est destinée à tous les Lancéens, particulièrement ceux qui ont besoin de loyers raisonnables.

Qui siège au Conseil de fondation, quelle incompatibilité ?

Actuellement, selon l'article 7, le Conseil de Fondation serait formé d'un Conseiller administratif, de 6 Conseillers municipaux et d'au maximum 5 experts. Les élus Lancéens auront donc la majorité.

En ce qui concerne les experts, la proposition de ne leur offrir qu'une voix consultative a été faite, la commission ne l'a pas retenue. Celle d'y ajouter une expertise sociale a été acceptée.

En ce qui concerne la qualité des experts, un débat a eu lieu. Certains voulaient des experts de nationalité suisse, d'autres des experts cantonaux éligibles. Afin de ne pas se priver de compétences, la commission a opté pour une domiciliation dans le canton.

La problématique de la rémunération des membres du Conseil a également été soulevée. Elle devra figurer clairement dans le règlement de la Fondation. Dans ce domaine, si la fondation devait engager des professionnels, ils devraient être salariés selon le barème en fonction à Lancy. Leur éventuelle participation au Conseil de Fondation ne pourrait être que consultative.

Enfin, l'article 14 énonce les incompatibilités. Il règle les conflits d'intérêts autant pour une délibération

Séance ordinaire du 19 juin 2008

(premier paragraphe) que pour une adjudication (deuxième paragraphe ajouté à la demande d'un commissaire).

En ce qui concerne le bureau, articles 16 et 17, la commission a souhaité être le moins contraignant possible, laissant le soin au Conseil de Fondation d'organiser son travail.

En résumé, le Conseil de fondation sera formé d'un Conseiller administratif, de 6 Conseillers municipaux et d'au maximum 5 experts. Ses membres ne pourront pas participer au débat s'il y a conflit d'intérêt.

Les organes de la fondation : le Conseil de Fondation, le bureau, l'organe de révision

Dans la première mouture, le bureau n'existait pas. La commission a souhaité le créer afin de pouvoir exécuter les affaires courantes, particulièrement entre deux conseils de fondation. C'est à la demande d'un commissaire que la compétence de nommer et de révoquer l'organe de révision a été confiée au Conseil de Fondation. Cet organe de révision doit être une société fiduciaire ou un expert comptable ASE désigné. En résumé, le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation, le bureau exécute les affaires courantes et l'organe de révision révise les comptes.

Avec quoi démarrer, comment financer ?

Renseignement donné par M. Lance, le capital de dotation viendra du canton. En effet, selon la loi sur les LUP, 10 à 15 % de la valeur d'achat et de transformation d'un immeuble sera apportée par le canton. Celui-ci garantira également des hypothèques à un taux favorable et proposera des frais de mutation de seulement 1 %. Mais, si un quelconque problème devait subvenir, la Ville de Lancy pourrait également en tout temps augmenter le capital de la fondation, soit en immeuble soit en subvention.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, ils devraient être couverts par le bénéfice réalisé sur les loyers, ou sur d'autres revenus de la Fondation. La commission s'est posé la question si le Conseil de fondation devait également proposer un budget à notre conseil, elle y a renoncé. En résumé, la fondation commencera grâce aux subventions cantonales et se financera sur ses propres revenus.

Statuts ou règlement ?

Si les statuts, outre notre aval, doivent encore être approuvés par le Grand Conseil, le règlement ne réclame que l'approbation du Conseil municipal. C'est pourquoi, la commission a préféré inscrire l'essentiel dans les statuts et demander au Conseil de fondation d'éditer un règlement interne.

Ce règlement devra fixer en outre :

- les jetons de présence
- la rétribution des collaborateurs éventuels de la fondation
- les critères d'attribution des logements

Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour conclure :

- la fondation étant sous le contrôle du Conseil municipal
- ses buts oeuvrant pour des loyers raisonnables
- son Conseil de fondation étant formé de plus de 50 % d'élus lancéens
- son bureau assurant la gestion des affaires courantes
- sa pérennité financière étant assurée en grande partie par des subventions cantonales et ses propres revenus

Tout point non prévu dans ces statuts pouvant être inscrit dans le règlement et ces statuts ayant été revus par un notaire, la commission vous propose de voter cet arrêté qu'elle a accepté à l'unanimité.

M. MARCHIANDO : J'aimerais juste revenir sur l'article 11, juste pour être précis, c'est un complément,

Séance ordinaire du 19 juin 2008

donc la Fondation doit remettre un rapport, je trouve ce rapport purement financier, je souhaiterais en complément avoir des informations sur l'état des loyers, le parc locatif, quelle est la gamme des loyers, combien d'appartements pour avoir une plus grande transparence afin de savoir qui habite et qui vit dans ces immeubles-là. Donc je proposerai ce rajout-là, je le soumetts au vote : « ce rapport doit aussi comprendre l'état locatif, la gamme des loyers, les travaux prévus ou à prévoir ».

M. ANNEN : Je reviendrai juste sur cette proposition, sans la rejeter définitivement. Je pense qu'en commission, on a été très clairs. Nous avons décidé en commission à l'unanimité, comme M. Mathieu l'a clairement dit dans son rapport que toutes les choses et détails qui devaient être définis pour laisser une souplesse aux statuts qui devaient être approuvés par le Grand Conseil et qui nous soumettraient à des lourdeurs administratives pour tout changement, d'appliquer un maximum de choses dans le règlement.

Je proposerai à M. Marchiando que sa proposition ne soit pas intégrée dans les statuts, mais qu'on la mette en vue dans les règlements qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal, cela ne pose pas de problème, pour éviter qu'on recommence des travaux qui ont duré 2 mois, des travaux constructifs au sein de la commission.

M. MARCHIANDO : J'accepte cette proposition.

M. MATHIEU : Juste une toute petite remarque. A l'article II – But : A cet effet, la fondation peut effectuer toutes opérations en rapport avec son but, sous réserve des articles 12 et 13. A l'époque, les articles 12 et 13, le 12 était l'article de contrôle du Conseil municipal, et l'article 13, l'article de contrôle du Conseil administratif. Le 13 a disparu, et par un jeu de domino, le 12 est devenu le 11. Donc, je propose, sous réserve de l'article 11. On n'a pas vu cela à la lecture.

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 mai 2008 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 9 juin 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSI**

Villa Tacchini – Centre de loisirs – Pavillon annexe – Crédit d'étude (Fr. 250'000.--)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que le document remis aux commissaires comprend le compte rendu des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la commission.

Le Président de la commission ouvre les discussions en déclarant que, selon lui, le programme intentionnel peut être réduit de 8 mois.

Un autre commissaire se demande s'il est toujours prévu de construire un étage supplémentaire par la suite. Il lui est répondu par la négative.

Un commissaire s'étonne du tableau du montant des honoraires dans lequel il est mentionné que 2/3 reviennent aux spécialistes et 1/3 à l'architecte. Il se demande s'il n'y a pas un moyen de réduire les

Séance ordinaire du 19 juin 2008

honoraires des spécialistes.

Le responsable du Service des travaux répond que les spécialistes sont indispensables. Le Conseiller administratif complète la réponse en rappelant que l'objectif est de labelliser Minergie ce bâtiment. Il estime qu'il faut faire confiance à l'architecte pour ces coûts.

Le Président propose néanmoins que la commission vote un budget de Fr. 250'000.-- afin que l'architecte fasse une économie de Fr. 10'000.-- sur les honoraires.

Le Conseiller administratif répond qu'il faut rester réaliste et ne pas commencer à supprimer des postes.

Au vote, la proposition du Président est néanmoins acceptée par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. LUSSE présente le sujet : M. Le Conseiller administratif Lance précise que ce montant de Fr. 260'000.-- était prévu au budget 2007. Il n'a pas été reconduit dans le budget 2008. Pour cette raison, cet arrêté doit repasser devant la Commission des finances.

M. le Conseiller administratif Renevey ajoute que la majorité de la Commission des travaux a estimé que les honoraires étaient trop élevés et a donc décidé de réduire la somme à Fr 250'000.--, d'où l'arrêté b1) joint à l'ordre du jour.

La discussion engagée montre également, entre les commissaires, une prise de positions différentes sur le fait de la diminution ou non de Fr. 10'000.-- de ce crédit d'étude.

Finalement, la Commission des finances vote sur l'arrêté à Fr. 260'000.-- qui est accepté par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. STUDER : Même si je ne peux que me féliciter de toute initiative visant à optimiser chaque denier investi par notre Conseil, j'estime que, lors d'un crédit d'étude, et plus particulièrement, lorsqu'il est inclus dans une enveloppe globale, vouloir le diminuer donne un mauvais signe au mandataire. De plus, l'expérience nous a démontré que même avec un budget d'étude fort large, il nous arrivait malheureusement trop souvent d'avoir des manquements. Je ne pense pas que c'est sur ce poste-là qu'il faut faire des économies, mais bien sur le reste.

M. AUGSBURGER : J'ai écrit un très long texte, mais je ne vous le lirai pas parce que mon médecin m'a interdit de m'énerver. J'aimerais simplement revenir sur ce dossier qui est important, la Commission des travaux et constructions a travaillé en trois séances, en recevant les gens comme ils devaient être reçus, et nous avons fait, à mon avis, un bon boulot.

Ma proposition de baisser ce crédit de Fr. 260'000.-- à Fr. 250'000.-- a été acceptée par 5 voix pour, 2 non et 2 abstentions à la Commission des travaux et constructions. Au départ, nous avions Fr. 3 millions de budget pour construire ce bâtiment. La Commission s'est élevée là contre, en disant, on va descendre à Fr. 2 millions, chose qui a été acceptée par tout le monde. Le projet a été réduit légèrement, pas la salle de concert, parce que l'objet principal, c'est la salle de concert. Fr. 2 millions, cela veut dire 10 % de crédit d'étude, c'est-à-dire Fr. 200'000.--. On nous présente Fr. 260'000.--, avec des chiffres relativement aberrants et un programme intentionnel de travaux qui est absolument inacceptable. De voir la remise des bâtiments en 2010 pour construire un tout petit bâtiment sans sous-sol, ce n'est pas normal.

J'aimerais simplement revenir sur ce qu'on nous a présenté. Les honoraires architecte, ingénieur, géomètre, acousticien, parce que c'est le seul poste important qui soit nécessaire dans ce bâtiment, et

Séance ordinaire du 19 juin 2008

géotechnique, on arrive à Fr. 131'270.--, donc on rajoute Fr. 130'000.-- de divers, dont je vais vous citer quelques postes :

- Fr. 24'000.-- pour des reproductions de documents, je ne comprends pas que les Verts ne montent pas au créneau, Fr. 24'000.--, c'est 480 livres à Fr. 50.--, du papier qui sera mis à la poubelle
- Fr. 17'000.-- pour l'électricité pour étudier une salle de concert, éclairer 6 W.C., 6 locaux à éclairer en plus de la salle. Donc, on dépense Fr. 17'000.-- de crédit d'étude pour Fr. 60'000.-- de travaux en gros, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir
- Fr. 11'700.-- de chauffage et ventilation, c'est une journée de travail, plus un rapport
- Fr. 10'925.-- de sanitaires, c'est une demi-journée de travail, plus un rapport
- Fr. 26'471.-- physicien du bâtiment Minergie, pour faire quoi au stade d'une étude ? Si quelqu'un peut me le dire, je suis content des explications ;
- Fr. 16'260.-- ingénieur spécialiste, sécurité des déchets, quand je pense que c'est une baraque en bois qu'on va démonter, qu'on va brûler, s'il y a un peu d'amiante, je pense qu'avec Fr. 5'000.--, on va retirer l'amiante. Après, j'ai un peu de mal à imaginer

Le but n'est pas de condamner ce projet, bien au contraire, c'est donner un signe à l'architecte qu'il est dans la fausse voie. Donc, avec Fr. 250'000.--, je vous promets qu'on fait largement ce travail et qu'on aura un très bon résultat final.

M. FAVRE : J'ai un peu donné le signal de départ à la Commission des travaux et constructions, ça précédait un rapport qui avait été fait par le Conseiller administratif délégué parlant des sanitaires qui ont été demandés à la séance précédente pour le Tennis des Fraisiers. Au départ, les sanitaires pour handicapés devaient coûter Fr. 40'000.--, et le Conseiller administratif délégué nous a dit : non, il va coûter Fr. 107'000.--, et comme cela va au-delà des Fr. 100'000.--, cela passera devant le Conseil municipal, il n'y a aucun problème je me fais fort d'obtenir 10 % de rabais, en dessous de ces Fr. 100'000.--, donc cela pourra être géré par le Conseil administratif. Lorsqu'on demande Fr. 10'000.-- de rabais sur Fr. 250'000.--, on reçoit un tollé, mais le Conseil administratif n'a pas de problème pour demander Fr. 10'000.--. Je veux juste rappeler au Conseil administratif, qu'à un moment donné, ils ont été Conseillers municipaux, ils ont eu les mêmes problèmes, donc on demande d'être traités et d'être écoutés d'autant mieux. L'argumentation de M. Augsburgers est flagrante sur le surcoût de ces honoraires d'ingénieur spécialiste.

M. LUSSI : Je ne vais pas remettre une couche supplémentaire, le groupe UDC est convaincu de l'argumentation présentée par M. Augsburgers. Il est aussi convaincu de la nécessité de ces travaux, et se prononcera pour le crédit de Fr. 250'000.--.

M. RENEVEY : J'aimerais simplement réagir sur deux ou trois propos. J'aimerais d'abord dire, comme l'a relevé M. Augsburgers, qu'essentiellement, il y a des problématiques par rapport à ce bâtiment pour une isolation qui peut être extrêmement importante, notamment par rapport à l'acoustique, puisque c'est un sujet qui est tout de même délicat, que c'est vrai aussi qu'il y a un certain nombre d'études et d'honoraires qui sont en jeu. Je ne le cache pas, on a toujours dit que ce qui comptait, c'était la somme totale, ce qui a déjà été rappelé en Commission. Pour moi, il s'agit plutôt d'un marchandage qu'autre chose, c'est-à-dire, qu'on est parti du principe que les honoraires étaient trop chers et finalement, on dit : on pourrait supprimer Fr. 10'000.--. C'est clair qu'on peut supprimer Fr. 10'000.--, M. de Planta peut aussi bien travailler avec Fr. 10'000.-- de moins, il peut travailler avec moins également. Il faut pourtant qu'on puisse avoir un bâtiment qui fonctionne, un bâtiment où on évite de faire des couacs, des problèmes par la suite, donc j'estime que c'est quand même quelque chose qui est important dans ce crédit d'étude, d'arriver avec toutes les options les plus fiables pour permettre une construction qui puisse durer.

M. AUGSBURGER : Désolé, je dois réagir à ces propos. Ce travail dont vous parlez, il est dans les Fr. 131'000.--, pas dans la suite. Ce n'est pas l'électricien, les sanitaires ou le chauffage qui vont changer la conception du bâtiment, eux touchent 10, 20, 30, plus de Fr. 40'000.--. Ce ne sont pas les tirages pour

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Fr. 24'000.-- qui vont changer la nature du bâtiment. Je pense qu'il faut être raisonnable, accepter une fois d'être pris à défaut, et aller dans ce projet avec Fr. 250'000.--.

M. RENEVEY : Je ne veux pas allonger le débat, c'est juste le « pris à défaut » qui me dérange, s'il y a vraiment un raisonnement qui est censé, qui est expliqué, qui est motivé pour une réduction précise sur un poste, je l'entends parfaitement, et je pense qu'on peut vraiment entrer en matière. Là, c'était plutôt de dire : on trouve que c'est trop important, on baisse de Fr. 10'000.--, sans finalement plus de réflexion que cela, c'est ce que je reprocherai.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition de voter l'arrêté avec une diminution du crédit d'étude à Fr. 250'000.--. Je vais proposer dans un premier temps que vous votiez cette proposition.

Proposition acceptée par 17 oui – 13 non – 2 abstentions.

Nous votons maintenant l'arrêté, étant entendu qu'il y a cette baisse du crédit d'étude. Il s'agira donc d'un crédit d'étude de Fr. 250'000.--.

L'arrêté 10) est accepté par 29 oui – 2 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 juin 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 9 juin 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

**Ecole de la Chapelle-les-Sciens – Concours d'architecture
Crédit de frais de procédure (Fr. 325'000.--)**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey explique que ce projet concerne la construction d'un groupe scolaire et demi pour les enfants de Lancy et de Plan-les-Ouates, le calendrier est relativement serré pour la réalisation de ce projet. Il signale que les prévisions scolaires sont inverses par rapport au nombre d'habitations et que ce sont finalement les enfants de Lancy qui seront les plus nombreux, ce qui signifie que Lancy sera gagnante étant donné que le coût est partagé par moitié avec Plan-les-Ouates. Le souhait de Plan-les-Ouates est d'avoir une piscine et de Lancy un appartement de concierge. Il informe que la commission de Plan-les-Ouates a accepté le crédit celui-ci sera voté pendant le Conseil municipal du 24 juin.

M. Côte nous explique le fonctionnement du concours d'architecture pour la procédure AIMP, celle-ci étant obligatoire au vu des montants en jeu. Ce concours se déroule en deux temps, il peut y avoir jusqu'à 80 candidats pour le premier tour, celui-ci doit définir les principes du projet et l'implantation du bâtiment. Le jury retiendra 8 à 10 projets et les architectes devront s'associer avec un pool d'ingénieurs. Toute la démarche doit être traitée de manière anonyme et les dossiers seront déposés chez un notaire. Le jury sera composé d'architectes du DIP, d'experts et des conseillers administratifs de Lancy et de Plan-les-Ouates. Il termine en déclarant que la procédure est lourde et un architecte est engagé comme secrétaire du jury. Pour éviter tout recours il faut valider le cahier des charges. Les concurrents doivent donner une estimation du coût, un économiste du DCTI est également joint au jury.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Même si ce n'est pas clairement mentionné, il est prévu un restaurant scolaire, une cuisine, des locaux parascolaires et des locaux pour les sociétés.

M. Renevey déclare que la problématique des restaurants scolaires est importante, c'est pourquoi la commune a adressé un courrier à M. Beer, lequel a répondu de manière évasive. Il remarque qu'il est donc malheureusement difficile d'anticiper les travaux à faire également pour les autres écoles.

Pour répondre aux soucis d'une commissaire sur la fiabilité de la commune de Plan-les-Ouates, M. Renevey répond que les contacts avec le Conseil administratif de Plan-les-Ouates sont fréquents et qu'il s'agit pour le moment d'une acceptation de principe.

La structure du bâtiment scolaire sera évolutive pour pouvoir transformer les salles pour d'autres activités, le jour où il y aura moins d'enfants dans le quartier.

Les écoles n'ont pas l'obligation d'avoir une piscine, mais c'est aussi une manière de dynamiser de futur quartier et elle sera ouverte au public en dehors des heures scolaires.

Il n'est pas possible pour la commission de se déterminer sur le cahier des charges et la composition de jury, les procédures AIMP étant très strictes et le programme du DIP très contraignant. Les critères retenus sont les suivants : qualité urbanistique, valeur architecturale, qualité fonctionnelle, économie de moyens, impact sur les ressources de l'environnement, respect du label Minergie, etc.

Certains se posent la question de la qualité architecturale et se demandent s'il serait possible de présenter les projets à la population, cette option n'est guère envisageable puisque le concours doit être confidentiel et bien surveillé. L'exposition publique n'interviendra que par la suite. Un commissaire espère que la valeur architecturale ne sera pas supérieure à la qualité technique, afin d'éviter que cette école soit classée dans 30 ans.

Les concurrents doivent donner une estimation du coût, un économiste du DCTI est également joint au jury. Le Président ajoute que ce genre de concours possède une marge de manœuvre très faible.

Pour l'environnement de l'école, il est rappelé qu'il était prévu de créer un quartier vivant avec des activités différentes afin d'éviter d'avoir un désert. Il serait donc bien que le reste suive et que, les deux communes communiquent. Malheureusement les parcelles ne sont pas encore toutes maîtrisées et la commune de Plan-les-Ouates se développera plus tardivement. Cette problématique pourrait être reprise par la commission de l'aménagement du territoire.

Le Président lit alors l'arrêté et passe au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. LUSSE présente le sujet : M. le Conseiller administratif Lance signale qu'un montant de Fr. 250'000.-- est prévu au budget 2008. Ce sont finalement Fr 325'000.-- qui seront à la charge de la Commune de Lancy, d'où le passage devant la Commission des finances.

Cette augmentation de charge provient essentiellement du fait que les projections de familles et d'enfants lancéens sur l'occupation dépassent les prévisions. En effet, pour 645 logements lancéens, il y aura 342 enfants en âge scolaire et, pour les 720 logements de Plan-les-Ouates, il n'y aura que 156 enfants en âge scolaire.

M. le Conseiller administratif Renevey explique qu'il s'agit d'une statistique du SRED et que, sur le long terme, les chiffres produits ont toujours été conformes à la réalité. Cette procédure AIMP est incontournable et surtout très lourde.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Après des explications sur le détail et le fonctionnement de ce concours d'architecture, la commission vote et accepte l'arrêté par 7 voix pour et 3 absentions.

M. GOLAY : D'emblée, le groupe MCG ne peut que se féliciter pour cette excellente collaboration entre Plan-les-Ouates et Lancy. La construction de ce groupe scolaire est une priorité pour la commune, cela on en convient. Néanmoins, notre groupe s'abstiendra pour le vote de l'arrêté. En effet, les frais de procédure pour ce concours d'architecture, je tiens à le relever, ne sont pas acceptables.

A la lecture des prévisions des postes pour la procédure de concours, on peut retenir qu'il y a déjà environ, rien que pour les salles d'expositions, Fr. 24'000.-- de dépenses, on prévoit même de faire cette exposition sur Artamis, pourquoi pas à Zurich pendant qu'on y est, ceci, je ne peux pas le comprendre même que c'est une suggestion qui figure sur les documents que vous nous avez remis. Ensuite, on peut constater les frais de repas pour plus de Fr. 7'000.--, il ne manque plus que les frais d'hôtellerie, et on sera complet. Je pense qu'on doit mettre un frein à ce type de dépenses, alors il est clair que la transparence qui nous a été donnée soulève ces interrogations et ces inquiétudes. En l'occurrence, je pense qu'à l'avenir, il faut vraiment stopper ce type de dépense. Fr. 325'000.-- pour notre commune, Fr. 650'000.-- pour les deux communes, même si on déduit les frais de TVA qui sont de l'ordre de Fr. 50'000.--, c'est quand même un montant qui est considérable. D'alourdir ces montants par des frais qui ne sont pas forcément utiles, ces gens touchent des honoraires qui sont relativement conséquents, c'est plus de Fr. 59'000.-- pour une partie de leur étude, donc le jury est déjà récompensé, il est bien clair qu'il ne doit pas travailler pour des queues de poire, on en est aussi conscient, mais en l'occurrence, pas certains frais. Je pense qu'on doit mettre un holà par la suite lorsqu'il y aura ce genre de concours d'architecture.

M. RENEVEY : Simplement sur les frais de repas que M. Golay estime absolument démentiels, j'aimerais dire qu'il y a plusieurs séances qui sont prévues et, évidemment qu'il y a plus d'une dizaine de personnes qui sont incorporées dans le jury, les architectes, les responsables des différentes communes. Donc pour Fr. 7'000.-- avec plusieurs séances, cela ne me semble pas être des prix absolument considérables.

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral-Radical a plusieurs soucis avec ce concours. Premièrement, j'aimerais revenir sur la déclaration du Conseiller administratif qui dit que la commune de Plan-les-Ouates a accepté le crédit en commission le 24 juin 2008, en l'occurrence c'est la commission des travaux qui a préavisé favorablement sur la pertinence de ce concours à Plan-les-Ouates. Ils ne se sont pas encore prononcés à la Commission des finances puisqu'il a été reporté à lundi prochain. J'ai eu un téléphone cet après-midi avec un de mes homologues Libéraux-Radicaux à ce sujet-là.

Deuxième problématique pour le groupe Libéral-Radical, comme il a été mentionné dans le rapport, il y a un bout de parcellaire que nous ne maîtrisons pas, donc cela nous pose un problème, nous ne maîtrisons pas la totalité du territoire sur lequel nous souhaitons lancer ce concours d'architecture. Donc on peut se poser la question de savoir que se passera-t-il si on n'a pas ce parcellaire ?

Troisièmement, je rappelle sauf erreur, qu'il y a aussi un recours pendant au Tribunal Fédéral sur ce problème de plan directeur, il y a donc beaucoup d'inconnues au niveau de ce concours pour la construction de cette école La Chapelle-les-Sciers. C'est pourquoi, nous estimons aujourd'hui qu'il est trop tôt pour voter ce concours, et pour notre part, nous refuserons d'entrer en matière au niveau de ces Fr. 325'000.--.

M. RENEVEY : D'abord sur le premier point, j'avais dit et je le répète, la Commission des travaux s'était prononcée favorablement et que c'était la séance du Conseil municipal qui a lieu le 24 juin. C'est l'inverse de ce qu'a dit M. Aeschbacher.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Maintenant, c'est vrai, je le reconnais, il y a certaines incertitudes qui existent, c'est une procédure qui est quand même assez lourde, c'est une procédure qui a lieu entre deux communes, il faut que ces deux communes se mettent d'accord sur le programme, sur les montants, sur les délais, et c'est une procédure qui est effectivement assez longue. Je rappelle qu'on en est encore au stade de concours et qu'il faut absolument, contrairement à ce que dit M. Aeschbacher, aller de l'avant, c'est déjà suffisamment compliqué, il faut au moins qu'on puisse avoir cette garantie, que ce concours soit accepté dès que possible, pour qu'on puisse avancer. J'avais dit d'ailleurs en commission que l'échéance était suffisamment précise pour faire évidemment que tout retard et toute discussion vont entraîner une rentrée scolaire passablement perturbée, si entrée scolaire il y avait dans ces bâtiments, qui seraient peut-être encore à ce moment-là en construction. Je pense qu'on est encore au stade du concours, il n'y a pas de sommes qui sont dépensées dans la construction, donc pour moi, il n'y a pas péril en la demeure à ce sujet.

M. FAVRE : Ce n'est pas une partie de l'école, mais l'entier qui est sur Plan-les-Ouates, M. Aeschbacher. Ce n'est pas la commune de Lancy qui a inventé l'AIMP M. Golay, c'est un problème cantonal, voire Suisse, voire de l'Europe entière. Donc si on est soumis à ces règlements, ce n'est pas de notre faute. Il faut savoir qu'à la fin du concours, même si cela coûte cher, je suis d'accord avec vous, on a quand même une partie d'avant-projet. Donc, si on n'avait pas ce concours, on devrait mandater un architecte qui nous coûterait en honoraires environ Fr. 250'000.-- à Fr. 300'000.--, ces AIMP coûtent de l'argent, on le sait, c'est environ 5 % de supplément sur les travaux, on ne peut pas déroger à cette règle. Sur le détail des Fr. 7'000.-- pour des repas, il ne faut pas reprocher au Conseil administratif de jouer la transparence, il est honnête, là, il a raison.

Quant au recours au Tribunal Fédéral, pour le moment, il s'agit de voter un crédit pour aller de l'avant. Si Plan-les-Ouates se retire, l'affaire est caduque, on va repartir à zéro, donc de voter ces Fr. 325'000.--, cela ne veut pas dire qu'ils vont les mettre sur la table demain pour réaliser ce concours. J'ai des doutes par rapport à ce recours parce que la commune de Plan-les-Ouates a voté le plan directeur de quartier, je crois qu'il faut donner ce signal. En espérant que Plan-les-Ouates nous suivra, et ensuite, si vraiment il y a des recours tant que la légalité ne sera pas totale sur ce parcellaire, les communes ne vont pas engager ce concours. Pour le moment, il n'y a pas un franc de dépensé, si ce n'est peut-être Fr. 48'000.-- pour la mise en forme des cahiers des charges par les architectes et mandataires. Je crois qu'il faut aller de l'avant, depuis le temps qu'on dit qu'il faut avancer à la Chapelle-les-Sciers, c'est la première fois qu'on vote quelque chose de concret, donc allons-y.

M. LUSSI : En ce qui concerne le groupe UDC, nous avons aussi apprécié deux, trois aspects. Le Conseil administratif nous a transmis un message très clair, sur le fond, on ne peut pas discuter, la forme nous gêne pour le moment, en ce sens qu'elle nous paraît très prématurée et l'argument principal que nous voyons à ceci, c'est que nous sommes sur Plan-les-Ouates, pas chez nous, et Plan-les-Ouates n'a pas décidé. Le groupe UDC suggère que cet arrêté soit éventuellement ajourné à une prochaine séance quand les vrais propriétaires du terrain auront décidé. Partir de l'avant, donner des signaux, c'est peut-être très bien, mais c'est quand même un concours qui est lourd, il y a pas mal d'argent. Je pense que la mission d'un Conseil municipal est quand même de décider sur des choses qui lui appartiennent, c'est-à-dire sur des constructions sur un terrain lancé et de ne pas spéculer ou forcer la main à un Conseil municipal d'une autre commune, dans le but de réaliser une école qui est nécessaire, nous le précisons, mais dont il semblerait qu'il n'ait pas encore été jugé tout à fait opportun de le faire ou de le voter.

M. BAERTSCHI : J'aimerais donner deux informations. D'abord, en effet, un seul recours a été interjeté au Tribunal Fédéral, l'autre, le recourant ayant renoncé après le refus devant le Tribunal administratif, donc ce recours, le Tribunal Fédéral n'a pas jugé qu'il était digne de suspension. Donc, il n'y a pas de raison d'arrêter de ce côté-là, le recours va se juger, mais il n'y a pas de suspension qui ait été accordée.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Pour ce que disait M. Aeschbacher, la propriété des terrains, vous allez voter bientôt sur le plan localisé de quartier de Lancy-Square, cela fait 20 ans qu'il a été fait. A l'époque, tout le monde était propriétaire et personne ne voulait construire. Cela n'a pas empêché les choses d'aller petit à petit et de se construire. Là aussi, c'est un projet, je vous rappelle qu'il est évolutif, tout ne sera pas fait d'un coup, d'abord il y a une école et après éventuellement une extension de l'autre école, et la question en effet de l'acquisition du terrain va se poser. C'est clair que si les constructeurs de l'école ne sont pas propriétaires des terrains, ils ne vont pas construire, mais cela ne nous empêche pas évidemment d'avoir des projets. Je vous rappelle le jour où les premiers immeubles vont commencer à se construire, il faudra aussi que nous soyons prêts.

On ne peut pas se permettre de repousser cette échéance. Si nous avons 6 mois d'avance, tant mieux, mais si nous devons utiliser la clause d'urgence, tout voter ce que nous ferons après, alors cela ne sera pas très démocratique, et je n'aimerais pas que nous en arrivions là.

M. RENEVEY : Contrairement à ce que dit M. Lussi, je pense qu'il y a urgence. Il faut que le sujet avance, parce que c'est une procédure, on l'a rappelé plusieurs fois, qui est longue. Il faut aussi, comme on l'a également rappelé, discuter, négocier chaque fois avec Plan-les-Ouates, ce qui prend aussi du temps, c'est assez logique.

J'aimerais rappeler que, si vous lisez le projet d'arrêté, vous avez au point V) « de subordonner la validité de la présente délibération à l'adoption d'une décision identique par la commune de Plan-les-Ouates », c'est évidemment une clause qui est prévue. Là, on peut tourner en rond longtemps si chaque commune attend que l'autre commune fasse le premier pas, l'agenda politique veut que nous ayons eu notre séance avant. Je ne pense pas que cela soit dramatique, d'autant plus que je vous rappelle qu'il y a évidemment les deux mois de vacances politiques qui compliquent encore la donne.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition d'ajournement qui provient du groupe UDC.

Proposition d'ajournement refusée par 18 non – 14 oui.

L'arrêté 11) est accepté par 18 oui – 9 non – 5 abstentions. (Voir Annexe).

12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 juin 2008 – Rapporteuse : Mme Martine CASUTT

a) Election du Président et de la Vice-présidente

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Augsburg est reconduit au poste de Président et moi-même comme Vice-présidente de la Commission. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

b) Ecole Caroline – Réfection des collecteurs – 1^{ère} étape Crédit de construction (Fr. 120'000.--)

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey mentionne que les collecteurs sont dans un état pire que ce qui avait été imaginé et qu'il s'avère donc nécessaire de mener ces travaux en urgence.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

M. Fischer déclare qu'une vision complète de ces collecteurs a pu être réalisée en 2007. Une investigation a révélé plusieurs problèmes, notamment de pentes et de contre-pentes, ainsi que des refoulements ayant entraîné une inondation dans les sous-sols de l'école. Il précise qu'il n'est guère possible de chemiser ces collecteurs dont une grande partie semble s'être effondrée, ce qui signifie qu'il sera nécessaire de changer une partie de ce collecteur. Il remarque en outre que ce dernier est enfoui profondément à quelque 4,5 mètres. Il signale alors que l'idée serait de profiter de la pause estivale pour réaliser ces travaux, d'autant plus qu'il serait possible de créer une synergie avec les entreprises déjà présentes sur le site. Il ajoute qu'en cas de refus, il sera nécessaire de faire ces travaux en été 2009, ce qui laisse envisager un risque important de nouvelles inondations.

Une commissaire remarque qu'il y a une différence entre les dates du message et de la planification. M. Fischer répond que l'idée était de débiter les travaux au début du mois de juillet, mais qu'il n'a pas été possible de présenter ce projet plus tôt. Il ajoute que le projet pourrait donc débiter au début du mois d'août. Ces travaux doivent être terminés pour la rentrée.

Le tronçon le long de la pataugeoire doit être refait, d'autant plus qu'une conduite de Cadiom pourrait être inondée. Il pense qu'il s'agit d'une pesée d'intérêt et qu'il semble plus sage de faire les travaux durant les vacances, le site sera de toute manière protégé et qu'il n'est pas possible de laisser la situation en l'état.

M. Côte rappelle en outre que des travaux de réfection du bâtiment sont en cours et qu'il n'est décemment pas possible de réaliser des travaux de collecteurs en parallèle. Il précise que ce serait trop bruyant pour les enseignants.

Pour la réfection du tapis bitumineux, une simple couche sera posée après les travaux et une véritable réfection des sols des préaux sera refaite à la fin des travaux de rénovation.

L'arrêté est accepté à l'unanimité par la commission.

L'arrêté 12b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Lancy-Sud – Salle communale et locaux associatifs – Calendrier à établir

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Ce point a été ajouté à l'ordre du jour, mais il est prévu une séance de la Commission de l'aménagement du territoire élargie à tout le Conseil le 27 août. Le Conseil administratif distribuera l'étude de M. de Planta à cette occasion.

L'emplacement a été défini sur l'esplanade Lancy-Sud mais il existe une alternative à cette solution, sur l'espace nommé du Grand Médiateur où le canton envisage la construction d'un P+R. Il serait en l'occurrence possible de construire une salle communale au sommet de ce parking qui représenterait ainsi un trait d'union avec le quartier de la Chapelle. Il distribue ensuite un plan de la zone. Il ajoute que l'Etat a une bonne maîtrise du foncier dans ce périmètre. Il termine en indiquant qu'il s'agira de parler des infrastructures souhaitées lors de la séance du 27 août.

Le Président déclare alors que l'idée de remettre ce sujet à l'ordre du jour était de relancer le dossier de l'Escargot. Il ajoute regretter que l'étude de M. de Planta ne soit pas présentée maintenant.

M. Renevey répond que le Conseil administratif souhaite un débat dépassionné sur ce sujet.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Une discussion suit sur les différents besoins et souhaits pour divers locaux ou aménagements ; salle communale, médiathèque, Agorespace, un boulodrome, des bancs. Une liste des besoins de locaux sera remise à jour par M. de Planta.

Pour l'esplanade de la T104, M. Renevey répond qu'il sera nécessaire de se réapproprier cet espace qui est devenu un marécage. Il ajoute avoir demandé un devis pour faire drainer le terrain.

Un commissaire se demande ensuite s'il serait possible d'imaginer un bâtiment enjambant la route de St-Julien, comme à Palexpo. Il ajoute que cela permettrait d'y incorporer les locaux nécessaires, de marquer l'entrée de la commune, et de faire le lien avec le quartier de la Chapelle.

d) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey signale que le trottoir au chemin de Claire-Vue sera agrandi et qu'une modération du trafic sera créée.

M. Renevey évoque ensuite un échange de courriers avec M. Muller à propos des différentes directives de la Ville de Lancy pour les autorisations de construire et de la possibilité de placer les préavis au niveau cantonal. Il ajoute que cette idée a été refusée.

Il mentionne encore qu'une proposition est à l'étude au sein du Service des travaux et constructions en ce qui concerne les sous-traitances.

M. Renevey évoque ensuite la Virgule et distribue la réponse du Département. Il explique que la CMNS est d'accord avec la rénovation moyennant quelques adaptations. Il ajoute, cas échéant, qu'une demande de classement serait déposée de la part de la CMNS. Il précise que cette dernière est en train de rédiger le rapport concernant une éventuelle démolition, laquelle sera refusée.

Un couvert destiné à des vélos électriques dans le cadre du plan mobilité sera installé au 41, route du Grand-Lancy.

Une étude est en cours pour la qualité de l'eau au tennis des Fraisiers.

Une visite de l'école de la Caroline se fera peut-être à la fin de l'été.

Il serait intéressant pour la Commission d'être invitée au bouquet de l'immeuble des Courtillets plutôt que de se rendre sur place pour le moment.

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 juin 2008 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : MM. Favre et Mizrahi sont reconduits respectivement comme Président et Vice-président.

Séance ordinaire du 19 juin 2008**b) Lancy-Square – Divisions de parcelles – cessions – ventes – promesse de vente – constitution de droit de superficie**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Il s'agit de terminer l'opération foncière concernant le PLQ sur Lancy-Square. M. Lavizzari explique qu'à ce jour, l'immeuble en coopérative, pour lequel des droits de superficie ont été cédés par la Ville de Lancy est terminé, et s'avère être un vrai succès, que le chantier des 4 immeubles destinés à la propriété par étage a été ouvert; il y a déjà une centaine de demandes pour 32 appartements à construire. Pour que la suite des constructions prévues puisse être réalisée, il est nécessaire que la promesse de vente des parcelles communales restantes devienne effective.

Dans l'acte de vente est prévu :

- la vente en pleine propriété à M. Lavizzari et à M. Payot d'une parcelle pour réaliser un immeuble de 24 appartements en loyer libre
- la vente d'une petite partie, 182 m2, qui n'avait pas été comprise dans la vente de la parcelle de 451 m2, pour réaliser, avec la parcelle adjacente de 285 m2 déjà vendue, des appartements en PPE
- un droit de superficie sur une parcelle pour réaliser un immeuble de 12 appartements en coopérative (ceci représente les 30 % du total des logements sociaux à respecter).

Une fois les actes de vente effectifs, l'Etat délivrera l'autorisation de construire pour l'ensemble appelé la « Couronne » qui sera réalisée en 2 étapes, les travaux pourraient commencer dès fin septembre. Le PLQ ayant été modifié par le déplacement des logements prévus en front de rue dans les étages supérieurs des immeubles administratifs, l'Etat s'assure que ces logements seront construits comme prévu : les droits à bâtir sont garantis et mentionnés dans les actes.

Aucune variation n'est prévue sur ce secteur de Lancy par le Service de recherche en éducation sur les 4 prochaines années, ce qui permet d'estimer que les infrastructures en place sont suffisantes pour absorber les enfants des nouveaux habitants.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 13b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Plan directeur communal – réactions suite à l'enquête publique

=====

Mme RICHERT présente le sujet : M. Baerstchi et les mandataires, MM. Golchan et Dubois Ferrière, présentent et commentent les lettres reçues :

1. des réactions sont en fait des oppositions ; or, à propos d'un plan directeur communal, les réactions ne peuvent être que de l'ordre des remarques
2. des réactions sont spécifiques à différents secteurs : La Chapelle, les parcs Marignac et Chuit
3. des réactions sont d'ordre général
4. des réactions correspondent à des idées ponctuelles

Certaines de ces 2 dernières sortes de remarques sont transmises au service technique pouvant servir d'inspiration pour la commune, d'autres sont en fait formulées dans le PDQ mais parfois pas assez clairement.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Les deux thèmes importants concernent :

1. Les revendications des habitants du quartier de la Chapelle; leurs remarques seront intégrées à la fiche 09 dans le plan directeur communal sans que le fond des propositions de ce dernier soit remis en question :
 - a. il sera spécifié que le secteur de la Chapelle Nord doit se développer en 2^{ème} priorité
 - b. il sera ajouté la position du Conseil municipal de 2005 qui s'est opposé au projet du viaduc pour le secteur de la Chapelle sud
2. Les remarques des industriels dans le projet du parc Maignac :
 - a. à ce sujet, il a été reconnu la maladresse de la réponse apportée par le mandataire lors du forum public : il est possible d'intégrer de l'industrie fine dans un parc urbain
 - b. les corrections seront apportées au plan directeur communal sur la fiche 08 :
 - l'emprise des bâtiments industriels dans le parc sera rétablie sur le dessin - au paragraphe intentions - cadre sera ajouté ceci : « Intégrer les activités à forte valeur ajoutée dans un programme de parc urbain »
 - au paragraphe actions à engager sera ajouté ceci : « Développer un processus de concertation en vue de réduire l'impact des nuisances sur les utilisateurs du parc »
 - les termes « relocaliser » et « déclasser » seront supprimés.

Il est confirmé aux commissaires que le plan directeur n'a pas force de loi, ni force réglementaire, il est une intention de la commune, il s'agit de propositions qui doivent ensuite faire l'objet d'une étude de faisabilité. M. Dubois Ferrière précise que, si un propriétaire décide de vendre sa villa dans 15 ans, la commune a un document qui lui permet d'expliquer au Conseil municipal qu'elle désire acheter cette villa pour intégrer le jardin à une couronne paysagère.

Il est constaté que le mot « zone » prête à confusion, car dans le document, il est utilisé dans un autre esprit que lorsqu'on parle de zones 1,2,3 qui sont elles des zones légales.

M. Baerstchi et les mandataires proposent d'enlever partout les termes de «reclassement» et « déclassement», de changer le terme «zone» par celui de «secteur» et d'utiliser plus systématiquement les termes « remarques» ou «suggestions».

Les modifications du plan directeur seront proposées lors de la prochaine séance de la commission.

d) Place des Ormeaux – Concours d'aménagement (Fr. 130'000.--)

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Pour rappel, la commission était partagée quant au principe du réaménagement de la Place des Ormeaux à partir d'un concours.

Deux idées sont développées :

- L'une consiste à vouloir envisager ce réaménagement en 2 étapes, la 1ère étape consistant en un aménagement minimaliste par le service des travaux et constructions, d'attendre les effets conjoints de l'arrivée du tram et de la déviation des bus K et L par la route du Grand-Lancy, d'observer l'évolution de la circulation et d'organiser en conséquence une 2ème étape sous la forme d'un concours. L'autre idée consiste à préférer réfléchir en amont. Par le biais du cahier des charges d'un concours, émettre un certain nombre d'options qui devraient permettre d'assurer le plus rapidement possible calme, sécurité aux habitants de ce secteur, une des options qui a eu l'assentiment de toute la commission, je le rappelle, étant de favoriser l'aspect résidentiel avec une bonne cohabitation des différents modes de transport.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

M. Côte rappelle qu'un concours permet d'examiner beaucoup d'idées et de choisir la meilleure. C'est la 2^{ème} idée qui remporte l'adhésion.

La commission accepte l'arrêté par 6 voix pour et 4 contre.

M. AESCHBACHER : Je serai relativement bref. Le groupe Libéral-Radical est déjà intervenu à deux reprises en séance de la Commission, simplement pour maintenir notre position qui consistera à refuser ce concours, étant donné, je répète ce qui a été dit, c'est que nous estimons aujourd'hui qu'on peut réaménager cette place de manière conviviale, quitte à ce que ce soit provisoire, sans dépenser Fr. 130'000.--, et pourquoi pas, après faire le concours une fois que l'on saura effectivement l'incidence de la construction des nouveaux bâtiments dans le quartier, l'arrivée du tram et ce qu'on espère tous, la disparition des deux ou trois lignes de bus qui continueront à passer au niveau de la place des Ormeaux. Donc, le groupe Libéral-Radical refusera le principe du concours étant entendu que nous sommes favorables au réaménagement de cette place.

M. LUSSI : Le groupe UDC suivra la position du groupe Libéral-Radical, et ne votera pas le crédit pour le concours.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien acceptera cette demande de crédit. Il y a plus de Fr. 40'000.-- qui ont déjà été utilisés, donc on doit aller jusqu'au bout. Pour le prochain concours, on avait demandé que, dans le secteur des Marbriers, soit réalisé un concours à proximité de l'entrée du cimetière. On n'a toujours pas de nouvelles, on désire que l'on procède de manière différente, c'est-à-dire qu'on soit consultés avant, que ce soit l'objet d'une discussion au sein de la commission, et non pas de nouveau, le coup de force, on arrive avec des choses qui ont déjà été étudiées, de l'argent dépensé, et que l'on ne peut plus revenir en arrière. Donc, ceci est une demande que je fais pour l'avenir. On nous a promis et on a promis aux habitants des Marbriers qu'ils seraient intégrés dans ce concours. Donc à l'avenir, on aimerait qu'on procède différemment, pas en coup de force, où on vient avec un projet quasiment ficelé, où il y a eu déjà beaucoup de dépenses engagées. Je ne suis pas très convaincu pour ce périmètre, mais il faut aller jusqu'au bout de l'exercice et on verra si le Conseil administratif a raison avec des projets de génie tels que présentés.

M. MIZRAHI : Pour le groupe Socialiste, je serai aussi assez bref. Nous allons soutenir cette demande de crédit, déjà parce que nous nous sommes toujours exprimés en faveur de l'aménagement de véritables places dans notre commune, de places qui soient conviviales pour tous les usagers et usagères, et non seulement pour les voitures. Or, nous pensons que c'est le bon moment maintenant, et pas une fois que ces travaux de tram sont déjà réalisés, sinon, on va encore nous dire qu'à Genève, il y a toujours des travaux. C'est le bon moment maintenant où il y aura des changements d'en profiter avec l'arrivée du tram qui crée déjà un lien, une certaine urbanité, de réaménager cette place avec de l'ambition, de la place pour la créativité. Ce n'est pas parce qu'il y a un bus toutes les 10-12 minutes qu'on ne doit pas pouvoir faire une véritable place avec une place justement pour les usagers et usagères.

M. BONFANTI : Le groupe des Verts acceptera bien entendu cet arrêté. Je me pose tout de même certaines questions par rapport à certains Conseillers municipaux quant à la logique de leurs votes concernant la place des Ormeaux. Si on revient par rapport à la place du 1^{er} Août, on avait critiqué le Conseil administratif parce que le concours n'avait pas été mis en place, maintenant on met en concours et on critique parce qu'on a mis en concours. Donc, il n'y a pas du tout de logique de la part de certains groupes.

L'arrêté 13d) est accepté par 16 oui – 14 non. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 19 juin 2008**e) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : M. Baertschi informe :

- que le plan de quartier des Semailles est actuellement au département pour analyse et en vue d'une enquête publique; en fonction des remarques, le Conseil municipal sera amené à l'approuver ou à le modifier en septembre ou en octobre,
- que les PLQ des Marbriers et de Pré-Longet sont en procédure d'opposition.

Il répond aux questions posées lors de la dernière séance :

- à propos de la vente d'une parcelle de 319 m² que la commune possède avenue Louis-Bertrand aux fins d'édification d'un immeuble, le prix de Fr. 650.-- est bien confirmé par la Direction du logement, la commune peut envisager un prix plus élevé « mais le futur propriétaire ne pourra pas rentabiliser le surplus pendant la durée du contrôle de l'Etat »
- à propos du pourcentage d'habitat sur les zones de développement, après le 1er janvier 2007, il est demandé, lors de réalisations de logements, au moins 15 % de LUP.

Le Président informe qu'une demande de dérogation à 0,4 concernant le chemin Henri-Wissner sera présentée en septembre, elle fait l'objet d'une forte opposition de la part des habitants du quartier qui souhaitent que la commission se rende sur place. Le Président propose de recevoir les promoteurs et les habitants alternativement lors de la prochaine séance et de se rendre sur les lieux individuellement. A propos de l'école de la Chapelle-les-Sciers, le Président suggère de relancer une commission commune Lancy / Plan-les-Ouates, comme celle créée il y a 3 ans, pour réfléchir sur le crédit à allouer pour la procédure du concours. Ce dernier point sera aussi mis à l'ordre du jour en septembre.

14. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –**Séance du 9 juin 2008 –****Rapporteur : M. Patrick LUSSI****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Par acclamation, M. Volery est reconduit pour le poste de Président. Egalement par acclamation, M. Studer est reconduit pour le poste de Vice-président.

b) Examen des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et de l'Association EMS « Résidence La Vendée »

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. le Conseiller administratif Lance rappelle que conformément à l'art. 8 de la fondation, « cette dernière est placée sous la surveillance du Conseil administratif de la commune de Lancy, le rapport de gestion, le bilan, les comptes d'exploitation et le rapport de contrôle sont communiqués, chaque année, au Conseil administratif et soumis par ce dernier à l'approbation du Conseil municipal de la commune de Lancy, au plus tard six mois après la fin de l'exercice, qui se termine au 31 décembre de chaque année ».

Il en va de même pour la Résidence de la Vendée, article 13.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Le Président de la Fondation, M. Föllmi explique que l'année 2007 a été principalement occupée par trois évènements majeurs:

1. La Fondation a consacré beaucoup de temps en démarches administratives, juridiques et financières pour le démarrage du Nouvel EMS des Mouilles.
2. La Fondation touche un loyer de l'association Résidence la Vendée. Elle a réussi à négocier un loyer avec le Département de la Solidarité et de l'emploi qui a été contesté suite aux mesures budgétaires de l'Etat de Genève. Il a fallu 18 mois pour régler ce problème. In fine, le compromis suivant a été trouvé : Réduction du loyer de Fr. 200'000.-- compensé par une subvention supplémentaire de l'Etat à hauteur de Fr. 166'250.-- par année.
Les mesures d'économies décidées fin 2006 sont maintenues pour 2007 et les années à venir.
3. L'Association a dû trouver un nouveau directeur pour remplacer Mme Wolf qui a pris sa retraite. Le choix s'est porté sur M. Beausoleil.

Pour le remplacement de Mme Wolf, la Fondation a confié le mandat à un consultant. L'ensemble des coûts, pour cet engagement, figure pour un montant de Fr. 54'000.-- au bilan.

M. Beausoleil présente son activité et les défis, surtout financiers qui seront les siens. Pour le personnel, M. Beausoleil signale que la Résidence La Vendée a 0,9 comme ratio résidents/personnel, ce qui est tout à fait dans les normes.

La résidence La Vendée veut également être un lieu de formation. Une apprentie de Clair-Bois a été engagée de septembre à janvier.

Il est aussi mentionné que les moyens financiers pour le fonctionnement ne peuvent être augmentés par le biais d'une revalorisation du prix de la pension qui est actuellement de Fr. 192.-- par jour, ce qui en fait un des plus bas du canton. L'Etat a clairement indiqué que ce prix était bloqué, raison de l'obtention de la subvention supplémentaire.

Pour illustrer ceci, il nous est mentionné que le taux de pension pour notre nouvel EMS des Mouilles est estimé à Fr. 248.-- par jour.

Après quelques propos sur les documents présentés, nous passons aux votes :

1. Le rapport de l'exercice 2007 de la fondation communale pour le logement des personnes âgées est accepté à l'unanimité.
2. Le rapport de l'exercice 2007 de l'Association EMS Résidence La Vendée est accepté à l'unanimité.

Votes acceptés à l'unanimité.

c) Simulation sur les effets de la baisse du centime additionnel

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Lance rappelle que, suite à la motion des groupes Libéral-Radical, UDC et MCG du mois d'avril concernant une baisse de 2 centimes additionnels et suite au renvoi en commission, le Conseil administratif s'était engagé à présenter une simulation. En l'état, le Conseil administratif n'est pas favorable à cette baisse, du moins dans les deux prochaines années, pour les raisons suivantes:

1. L'incertitude des recettes fiscales 2008 ;
2. Le développement de la commune : le budget de fonctionnement va certainement augmenter, car de nouvelles prestations vont se mettre en place, en particulier pour la petite enfance et les familles d'accueil; les subventions vont être augmentées pour certaines structures (le Lancéen et la télévision locale), sans parler de toutes les prestations courantes qui vont continuer à augmenter;

Séance ordinaire du 19 juin 2008

3. L'ACG a mis en place un groupe de travail pour rénover la péréquation intercommunale qui se réunit depuis l'automne passé tous les 15 jours. Une baisse du centime additionnel aura une incidence sur l'indice de capacité financière (ICF) pour une nouvelle péréquation et Lancy risque de perdre beaucoup de la part des autres communes.
4. L'incidence d'une diminution de 2 centimes sur le contribuable est relativement faible par rapport au montant des impôts que le contribuable paie d'une façon générale.

Mme Andrey a préparé la simulation, pour vérifier tous les impacts de cette baisse du centime dans différents domaines. Ce travail a démontré que ces impacts étaient importants, qu'ils ne se faisaient pas sur les premières années, mais sur les 2 ou 3 ans qui suivent (puisque certains paramètres sont pris en compte 2 ou 3 ans plus tard.)

Simulation de l'indice de capacité financière (ICF) avec centime à 46 dès 2009

Un commissaire demande pourquoi l'indice de capacité financière augmente déjà entre 2008 et 2010, alors que l'effet du centime additionnel n'est pris en compte qu'à partir de 2011.

Mme Andrey répond que c'est principalement dû à l'augmentation des revenus fiscaux. Elle ajoute qu'il faut tenir compte de la moyenne calculée pour l'ensemble des communes du canton; ce n'est pas totalement proportionnel.

Effets sur la part privilégiée

Ce même commissaire relève que sur les 12 % de part privilégiée que la commune perdrait entre 2008 et 2011, il y en a 7 qui ne sont pas dus à l'effet du centime additionnel, mais uniquement à l'effet du revenu fiscal qui rentre dans la commune; la commune ne pourra donc rien y faire, si les projections de Mme Andrey se réalisent. La baisse du centime ne prendra effet sur la capacité financière de la commune qu'en 2011. Il remarque par ailleurs que la commune est déjà en baisse au niveau de la part privilégiée.

Fonds d'équipement communal (FEC)

M. Lance signale que l'alimentation du FEC est assurée uniquement jusqu'au 31 décembre 2009. Elle dépend actuellement d'une loi qui a été votée au Grand Conseil l'année passée pour 2008-2009. L'alimentation se fait essentiellement par les frais de perception au niveau de l'impôt qui ont augmenté de 1,5 % et au niveau de la contribution à la restitution aux communes frontalières. Mais, à partir du 31 décembre 2009, le fonds ne sera plus alimenté; il faudra donc trouver un autre mode d'alimentation ou le reconduire. Au plan des discussions, chacun est conscient que certaines communes ont besoin de fonds de communes un peu plus riches pour réaliser des infrastructures.

Un commissaire demande des précisions sur l'utilisation du FEC.

M. Lance répond qu'il y a trois affectations :

1. la prise en charges des intérêts
2. une redistribution à hauteur de Fr. 10 millions aux communes ayant un indice de capacité financière inférieur à 50 (Onex, Avully, etc.)
3. l'investissement dans des constructions d'intérêt intercommunal, (par exemple, la patinoire de Meyrin.)

Il demande si le Stade de Genève a été fait dans ce cadre-là.

M. Lance explique qu'il y a eu une première affectation de Fr. 11 millions en 2006 pour rembourser l'entreprise Implenia et en 2007, il y a eu des frais de Fr. 8 millions pour adapter le stade à l'UEFA. Au plan de la répartition, il y a Fr. 17 millions dans le FEC qui sont destinés à l'Etat qui doit faire des propositions aux communes genevoises pour leur utilisation.

Il observe qu'il s'agit dès lors d'une quatrième affectation.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Incidences financières avec projection comparative de la fiscalité des personnes physiques :

Un commissaire demande à Mme Andrey de faire, si possible, la même simulation avec un centime de 48.

Effets par rapport aux subventions cantonales :

Etant donné que les premiers effets d'une baisse du centime ne se répercuteraient que sur le taux 2011, un commissaire demande si cela veut dire qu'en 2010 il n'y aurait aucun effet du centime.

Mme Andrey confirme que tel serait effectivement le cas en ce qui concerne les subventions. Quant aux effets par rapport aux subventions cantonales, elle a voulu montrer que, indépendamment du nombre de centimes additionnels, la commune reçoit toujours une subvention pour l'extension du réseau secondaire des collecteurs.

Mme Andrey confirme que les communes qui ont les centimes additionnels en dessous de 48 ne touchent aucune subvention cantonale pour la construction de bâtiments scolaires.

Concernant le nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciers, un commissaire demande si l'arrivée de nouveaux contribuables aura des incidences plutôt favorables ou défavorables par rapport à ce qui a été présenté.

M. Lance répond que la commune va au-devant de frais importants au niveau de l'aménagement d'un quartier comme la Chapelle-les-Sciers. Il est encore difficile de dire quels types de contribuables vont s'installer dans ce quartier, mais ce sera certainement mixte; il y aura des hauts comme des bas revenus. Il y aura donc certainement une compensation avec une augmentation des recettes fiscales, mais il faudra aussi faire face à de nouvelles prestations pour ces habitants, sans parler de l'éventuelle crèche prévue sur le périmètre de la Chapelle-les-Sciers (qui à elle seule équivaut à Fr. 2.5 millions de subventions par année.)

M. Renevey ajoute que la commune a l'opportunité de pouvoir à la fois baisser sa dette et de payer directement ses futurs investissements, opportunité qu'il faudrait saisir. La planification des investissements montre qu'il y a un très grand nombre de constructions, d'aménagements de nouveaux quartiers qu'il faudra prendre en compte ces prochaines années, car ils sont absolument indispensables. Il sera possible d'en échelonner certains.

Un commissaire demande s'il est possible de faire la projection de quelqu'un qui déclarerait Fr. 500'000.-- de revenus imposables.

M. Lance souligne qu'il n'y a pas beaucoup de très gros contribuables à Lancy. Il y a des entreprises qui emploient beaucoup d'employés avec des revenus supérieurs, ce qui fait augmenter les recettes de la commune; mais au niveau des habitants, il n'y a pas d'énormes différences entre les hauts revenus et les bas revenus; l'assiette fiscale est assez stable.

Un commissaire propose de faire une simulation avec quelqu'un qui déclare Fr. 200'000.-- et de voir ce qui se passe quand cette personne quitte la commune, de voir ce que cela fait perdre à la commune. Il remercie le service financier pour tout le travail qui a été fait. Il a une dernière réflexion par rapport à la Chapelle-les-Sciers : puisqu'il a été annoncé dans les journaux que le Conseil administratif de Plan-les-Ouates allait baisser le centime additionnel, il faudrait s'assurer qu'il n'y aura pas de problèmes au niveau de la collaboration concernant les futurs investissements.

d) Premier examen du budget des investissements 2009

=====

Séance ordinaire du 19 juin 2008

M. LUSSE présente le sujet : M. Lance commente le premier examen du budget des investissements 2009 qui déborde bien entendu sur les années suivantes. Le total des dépenses brutes est d'un peu plus de Fr. 39 millions; celui des investissements nets d'environ Fr. 37 millions. A noter qu'avec le boni de cette année, la commune ne va pas contracter de nouveaux emprunts pour les futurs investissements, du moins jusqu'à la fin de l'année 2008. Pour le surplus, il est toujours difficile d'élaborer un budget des investissements: en effet, il y a, d'une part, une volonté politique de faire avancer de nouveaux projets, mais, d'autre part, il est difficile de prévoir, au plan technique et administratif, quand un projet va être réalisé.

M. Renevey abonde dans le sens de M. Lance. Il y a effectivement de nombreuses difficultés: certaines d'ordre politique, comme dans le cas de la Virgule; certaines d'ordre administratif, avec le Département notamment. Les différents travaux s'échelonnent évidemment sur de nombreuses années. A partir du moment où un projet est initié, il y a un premier crédit d'étude (précédé éventuellement d'un concours); une fois que ce crédit a été voté, il y a le crédit de construction. C'est la raison pour laquelle, une fois qu'un montant est inscrit au budget, les années suivantes, il y aura encore des sommes inscrites qui correspondront toujours au même bâtiment. Le Conseil administratif a donc essayé de prévoir des sommes pour les années 2011-2012-2013, mais c'est parfois difficile.

Sous la rubrique « incendie et secours », il est demandé pourquoi un montant est inscrit pour acheter du mobilier pour la Maison de la sécurité. Il semblait en effet qu'il avait été dit que le mobilier nécessaire était au complet. Concernant l'achat d'un nouveau camion, il est demandé quelle est la différence avec le camion actuel et s'il y a la place nécessaire pour l'entreposer.

M. Lance répond qu'il y a évidemment assez de place pour entreposer plusieurs camions. Concernant le montant de Fr. 250'000.--, il est vrai qu'il a toujours été question que les corps de sécurité qui allaient prendre possession de ces locaux prendraient le maximum de leur mobilier et de leur matériel existant. Il faudra toutefois les compléter. Par ailleurs, cette somme ne sera peut-être pas utilisée en entier.

En ce qui concerne l'achat d'un nouveau camion, M. Lance ajoute qu'il s'agirait de compléter le camion actuel, car, avec les nouvelles prérogatives des pompiers volontaires, ceux-ci doivent souvent intervenir pour de petits sinistres (feux de containers, etc.) et quand ils arrivent avec leur camion de 600 litres d'eau, ils sont obligés de se brancher à une borne incendie pour éteindre les containers. L'idée est d'arriver plus vite sur les sinistres avec un camion d'une contenance en eau telle qu'elle permettrait d'intervenir directement sur le sinistre. Pour l'instant, ce n'est qu'un montant inscrit au budget pour souligner la nécessité pour la compagnie d'avoir un nouveau camion. Ensuite, il s'agira bien entendu de faire toute une démarche pour trouver un camion qui corresponde bien aux besoins.

Concernant le bâtiment de l'école des Palettes, on constate que la rénovation est beaucoup plus chère qu'à l'école de la Caroline. Elle demande la raison de cette différence. M. Côte répond que l'école est aussi beaucoup plus grande.

M. Renevey ajoute qu'il y a, par ailleurs, des difficultés à l'école de la Caroline, car des élèves doivent rester dans certains blocs alors qu'il y a des travaux aux alentours, en raison d'un manque de containers. L'idée était donc d'acheter un ou deux containers supplémentaires pour résoudre ce problème.

Toujours à propos de l'école des Palettes, un commissaire désirerait savoir où sera situé l'agrandissement du restaurant scolaire. M. Côte explique que ceci est en train d'être étudié. Il y avait une possibilité de le mettre dans les abris, à côté du restaurant actuel; mais cela paraît difficile, car il faudrait une dérogation. Le problème est posé par la hauteur du local qui ne fait pas les 2,60 mètres réglementaires. Si cela s'avère impossible, il faudra étudier une autre solution.

Un commissaire observe qu'il y a quelques lignes dans le budget par rapport au projet Sovalp; il voudrait

Séance ordinaire du 19 juin 2008

savoir s'il y a des indications à ce propos qui ont déjà été transmises ou si c'est uniquement pour mémoire. M. Lance répond qu'à ce jour aucune précision n'a été transmise quant à l'avancement de ce projet. C'est simplement un rappel. M. Côte rappelle que Sovalp est divisé en deux parties : la partie « bâtiments administratifs » sur le territoire Praille-Acacias-Vernets, de l'autre côté de la voie CEVA et la partie « bâtiments locatifs » qui se situe au pied de la colline. Cette partie ne va pas démarrer avant la finition des travaux, en particulier ceux du tunnel sous la colline de Pinchat.

Une commissaire ne comprend pas à quoi correspond l'étude pour la création d'un restaurant scolaire, puisqu'il existe déjà. M. Renevey répond qu'il s'agit de créer un nouveau bâtiment dans le parc attenant, le restaurant de Cérésolle étant une solution provisoire. L'idée est de créer un bâtiment juste à côté du parascolaire actuel pour avoir une véritable cuisine scolaire à proximité.

Concernant le concours d'aménagement pour le périmètre du bâtiment Bernasconi et de ses annexes, on demande de quoi il s'agit exactement.

M. Lance répond qu'il s'agit d'un projet qui était déjà inscrit au budget 2007. L'idée était de réaménager l'annexe, la Maison Roederer, qui se trouve à l'entrée du parc Bernasconi et qui est utilisée actuellement comme garage pour les voitures ou comme logement temporaire pour les artistes. L'autre idée était de créer une salle de concert en semi sous-sol devant la maison Bernasconi, car la commune manque cruellement de salles de concerts (notamment pour l'Orchestre de Lancy-Genève et pour le groupe culturel.)

Concernant la réfection des toilettes publiques à Surville, on demande à quoi correspond exactement le montant de Fr. 250'000.--. M. Renevey explique que dans la zone grillade se trouve un édicule avec des toilettes publiques qui sont entièrement saccagées. Par rapport à cette situation, il y aurait deux solutions possibles : soit refaire une installation à neuf en essayant de trouver quelque chose de plus résistant, soit de les supprimer. La réflexion est menée à plus large échelle, car la problématique des WC publics est générale, les actes de vandalisme se faisant de plus en plus nombreux. En même temps, les toilettes publiques sont nécessaires et il faut trouver des solutions.

Un commissaire constate que Fr. 6 millions sont prévus pour la rénovation des vestiaires et de la buvette du stade de Florimont et il trouve que c'est un peu cher. M. Renevey signale qu'il s'agit de la 3ème étape de la rénovation du stade, la 2ème étape venant de se terminer. Cette 3ème et dernière étape comporte un travail assez conséquent: la démolition complète de la buvette, le réaménagement de tout le bâtiment, avec la création d'une nouvelle buvette, de nouveaux vestiaires joueurs, gardiens, arbitres), le réaménagement de toute la zone public, ainsi que du parking. Ce réaménagement ambitieux explique le montant élevé.

Un commissaire trouve dommage de détruire cette buvette qui, selon lui, faisait presque partie du patrimoine de Lancy. Cette décision le surprend et il en demande les raisons. M. Renevey répond que tout d'abord le bâtiment était très vieux et abîmé. Mais la raison principale, c'est que l'endroit devenait trop petit par rapport au nombre d'équipes (vestiaires et buvette.) L'idée était d'agrandir pour permettre un meilleur accueil.

Une commissaire constate qu'une maison de quartier a été prévue dans le quartier Marbrier-St-Georges; elle demande pourquoi ce n'est pas prévu dans le quartier de la Chapelle-les-Sciers. M. Lance répond qu'effectivement rien de précis n'est prévu pour l'instant, mais qu'en revanche M. Baertschi proposait éventuellement de réaliser un terrain d'aventure. L'idée principale est de ne pas laisser de côté le quartier de la Chapelle, mais de le lier au moyen d'un cheminement à Lancy-Sud (et à Plan-les-Ouates).

Concernant la Virgule, un commissaire constate une rénovation à hauteur d'un million inscrite au budget

Séance ordinaire du 19 juin 2008

2009. Il demande s'il y a eu une décision quant à sa démolition, construction ou rénovation. M. Renevey explique que la CMNS serait d'accord d'entrer en matière pour une rénovation, moyennant quelques aménagements : le maintien des volets, le maintien des fenêtres en bois et un velux prévu en une partie qu'il faudrait réaliser en deux parties. Les responsables de la CMNS sont venus deux fois sur place, et actuellement ils préparent un rapport pour cet été; ils ont clairement laissé entendre qu'ils s'opposeraient à une demande de démolition. Le Conseil administratif lui a répondu qu'il s'opposerait quant à lui à une demande de classement de ce bâtiment, ce qui est le souhait de la CMNS.

Concernant le chemin des Palettes, un commissaire constate qu'il y a Fr. 300'000.-- de prévu pour des travaux d'écomobilité et demande ce qui se cache derrière ce terme. M. RENEVEY souligne qu'il s'agit tout d'abord de rénover la bande roulante, mais aussi d'une réflexion globale sur l'ensemble du chemin des Palettes avec le réaménagement des trottoirs afin de réaliser un véritable chemin piétonnier.

Un commissaire demande ce qui se passe avec le pont Vibert. M. Renevey signale que le montant est plus faible que celui prévu à la base. Carouge a en effet décidé de faire des aménagements beaucoup plus simples, d'où la baisse des montants estimés.

Il avait semblé à un commissaire que la construction du parking Grand-Lancy Village était prévue avec la construction de l'immeuble. Qu'en est-il ? Mme Andrey explique que le parking de l'immeuble des Courtillets et celui de la place du marché sont compris dans le total du crédit. A la fin des travaux, quand les coûts de construction qui vont au patrimoine administratif (parking souterrain et place de marché) auront été déterminés, il faudra procéder à une extourne.

Il est demandé si le projet du parking à Lancy-Sud a été abandonné, car rien n'est budgété. M. Lance répond qu'il est prévu de construire un parking d'échange de 600 places dans le périmètre du « grand médiateur ». Il faudra voir ensuite s'il est toujours nécessaire de construire le parking à Lancy-Sud.

Un commissaire demande si les subventions ont déjà été déduites des montants indiqués. M. Renevey répond par la négative: ce sont les montants bruts. Mme Andrey signale que le fonds cantonal d'assainissement des eaux a été transféré en subventions de l'Etat. Il y a encore des incertitudes par rapport aux dites subventions et par rapport à la taxe d'écoulement. Tout ce que la commune a à sa disposition dans le fonds est totalement attribué pour les objets courants, raison pour laquelle il n'y a rien au budget 2009.

Un commissaire constate qu'il y a énormément de travaux prévus pour l'année 2009. M. RENEVEY signale qu'il y a des quartiers entiers qui ne sont pas encore en séparatifs, que beaucoup de collecteurs sont anciens et en mauvais état. Il faut faire cette politique de rénovation qui est effectivement assez lourde. M. Côte s'aperçoit au niveau du Service des travaux que les prestations qui touchent au bâtiment diminuent, alors que celles qui touchent à l'assainissement et au génie civil augmentent. Il y a un an et demi, un ingénieur technicien a été engagé pour seconder l'unique équipier du génie civil et de l'assainissement. Une grande partie des études est confiée à des mandataires externes, car un service de deux personnes ne peut pas gérer la totalité de ces budgets. C'est un service qui s'occupe principalement de l'entretien.

Un commissaire demande des précisions par rapport à la lutte contre le bruit. M. Renevey explique que c'est une ordonnance fédérale qui impose certaines restrictions au niveau des décibels dans certains quartiers. Un mandataire est en train d'analyser toutes les routes communales et en fonction de cela il faudra prévoir, ces prochaines années, des investissements, essentiellement pour baisser les nuisances sonores dans certains quartiers. Plusieurs mesures sont possibles : de nouveaux revêtements, une diminution de trafic, des changements de fenêtres, voire des murs anti-bruits.

Un commissaire pense qu'il ne faut pas se presser à appliquer cette ordonnance. Les technologies des

Séance ordinaire du 19 juin 2008

véhicules contre le bruit sont en effet de plus en plus efficaces. De plus, si les communes appliquaient toutes les ordonnances fédérales, la dette du canton serait trois fois plus élevée.

Selon lui, ces ordonnances fédérales sont des objets anti-démocratiques, car c'est le Conseil fédéral qui les prend sans passer par le Parlement fédéral. A part quelques ordonnances concernant la sécurité routière notamment, il pense qu'il ne faut pas montrer trop d'empressement à appliquer ces ordonnances. M. Renevey répond qu'il y a des délais très stricts qui sont imposés.

Un commissaire observe qu'il n'y a aucune intention de dotation de la fondation immobilière communale. M. Lance répond qu'effectivement cela n'a pas été prévu, car la dotation doit se faire par l'Etat. Le Conseil administratif souhaiterait éviter une dotation communale. Mais c'est quelque chose qui reste à étudier, au cas où la commune en aurait quand même besoin.

Une commissaire constate que chaque année il y a Fr. 2 millions pour les achats de terrains; elle demande si ce montant a été utilisé régulièrement. M. Lance répond par l'affirmative, selon les opportunités. Le dernier achat était le 8c au chemin des Palettes.

M. Lance signale que le total des dépenses brutes est de Fr. 39,659 millions et celui des recettes de Fr. 2,159 millions, d'où des investissements nets de Fr. 37,500 millions.

M. Renevey ajoute que l'idée de ce soir était de montrer que toutes ces dépenses étaient indispensables et n'étaient pas des dépenses de prestige.

M. Lance signale également qu'il s'agit de la première version, qu'elle sera affinée pendant l'été et représentée au début de la rentrée. Il faudra alors que le Conseil municipal se détermine par rapport à ce budget des investissements.

Un commissaire demande si certains travaux (routes, collecteurs, assainissement, etc.) ont un côté impératif, car il fut un temps où ils étaient renvoyés à de meilleurs budgets.

M. Renevey répond que pendant les années où les choses étaient plutôt difficiles, certains travaux ont été repoussés, en attendant une meilleure conjoncture. Maintenant que l'état des finances s'est amélioré, il est temps de procéder à certains travaux qui ont effectivement acquis une certaine urgence (par exemple, les collecteurs qui s'effondrent à l'école de la Caroline.) Il est toujours possible de décider de repousser encore ces travaux, mais cela peut comporter des risques pour le futur; en effet, certains bâtiments sont dans un état de vétusté avancé.

e) Divers

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Lance propose les dates ci-après pour la Commission des finances du 2ème semestre : 25 août, 15 septembre, 6 octobre, 27 octobre (sous réserve), 3 novembre, 17 novembre et 8 décembre.

Séance ordinaire du 19 juin 2008**15. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, INFORMATION**
Séance du 2 juin 2008 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSE

a) Election du Président et du Vice-président
=====

M. LUSSE présente le sujet : M. Annen est élu Président de la commission de l'administration.
M. Mathieu est élu Vice-président de la commission de l'administration. Les deux par acclamation.

b) Visite des locaux de CanalOnex en présence de M. René Longet, Conseiller administratif
=====

M. LUSSE présente le sujet : M. Lance remercie M. Longet d'accueillir la Commission dans les locaux de CanalOnex. Il lui passe la parole ainsi qu'à M. Jeanrenaud, responsable.

Présentation de CanalOnex - M. Longet développe les aspects ci-après :

Financement

TeleOnex SA prend en charge tout ce qui relève de l'investissement. En ce qui concerne le fonctionnement, une subvention de Fr. 85'000.-- + TVA (soit 1/3 du total des frais) est accordée par la commune d'Onex.

Relations entre la commune et CanalOnex

TeleOnex SA ayant une personnalité juridique propre, le Conseil municipal n'a rien à dire sur son fonctionnement, sauf à l'assemblée générale annuelle, à laquelle est convié un représentant par parti. Les droits de vote sont cependant essentiellement détenus par les représentants de l'administration. Il y a donc un contrôle indirect par les représentants du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale de la société anonyme.

Un contrôle se fait également par le biais du Conseil d'administration, composé de deux membres nommés au début de chaque législature par le Conseil administratif (un représentant du Conseil municipal et un représentant du Conseil administratif) et d'un membre nommé pour 4 ans par Cablecom (M. Bagnoud). Le rôle du Conseil administratif est de superviser et de prendre des décisions économiques.

Fin 2003, le Conseil municipal a mandaté M. Jeanrenaud dont la mission est définie dans les statuts établis par le Conseil d'administration.

Mission de CanalOnex

La mission principale de M. Jeanrenaud est de donner aux téléspectateurs un regard véridique sur la vie de la commune. Il a un devoir d'objectivité sur toutes les activités communales, qu'elles soient privées ou publiques. M. Jeanrenaud a été adopté par la population, qui s'est véritablement approprié cette télévision. Il n'y a pas eu de problème pendant 4 ans, hormis quelques crispations par rapport à des enjeux politiques.

CanalOnex a pour but d'informer la population, la mairie n'a jamais voulu céder à la tentation d'imposer quoi que ce soit à M. Jeanrenaud. La règle du jeu est la suivante : les politiques ne se mêlent pas de la programmation.

Si la mission de M. Jeanrenaud ne devait pas être accomplie, deux solutions sont possibles :

Séance ordinaire du 19 juin 2008

- La mission ne répond pas au cahier des charges. C'est au Conseil administratif de trouver une solution.
- Si une personne se sent blessée par le contenu d'un programme, elle peut s'adresser à l'autorité des plaintes.

Commission consultative des programmes

Une commission consultative des programmes, composée des mêmes conseillers municipaux qui participent à l'Assemblée générale (un par parti), se réunit 4 fois par année pour échanger sur diverses questions telle que le fonctionnement technique de CanalOnex, etc.

Audience

A peu près deux tiers de la population regardent CanalOnex. C'est un moyen d'entrer en contact avec la population beaucoup plus efficace que tout autre média communal.

Discussion

Elle porte surtout sur l'organisation des locaux, studios. M. Jeanrenaud ajoute que CanalOnex a opté pour une structure modulaire, qu'ils peuvent facilement déplacer au cas où ils devaient partir. Pour Lancy, un format similaire de locaux serait nécessaire.

Nous faisons un tour des locaux, fort intéressant notamment par les explications techniques fournies est conduit par M. Jeanrenaud.

c) Jumelage avec Nueva Helvecia

=====

M. LUSSI présente le sujet : M. Lance signale que le Conseil administratif est prêt à mettre en place ce que la Commission décidera au sujet du jumelage. Il attend que la commission prenne position pour donner une suite à ce dossier.

Fin 2007, les commissaires désignés, conformément au mandat qui leur a été donné par la Commission, ont rencontré M. Alberto Perez Iriarte, afin de lui faire part de la demande concernant le besoin de précisions sur le contenu du jumelage.

Février 2008, un comité provisoire pro-jumelage Lancy-Nueva-Helvecia a été constitué à Lancy. Il compte à ce jour 16 membres dont un secrétariat constitué de 5 personnes. Son objectif est d'informer et d'accompagner les institutions (écoles, cycles d'orientation), les sociétés (associations, clubs, entreprises), la population et les autorités municipales de Lancy dans le processus de construction du jumelage

Fin février, début mars 2008, les commissaires ont reçu un document les informant qu'un comité d'honneur pour le jumelage Lancy-Nueva-Helvecia, formé de plus d'une vingtaine de personnalités de Genève et de Lancy ainsi que de représentants des Associations uruguayennes en Suisse, a été constitué au mois de janvier 2008.

Selon le comité provisoire, ce comité d'honneur constitue une référence éthique ainsi qu'une ressource relationnelle qui, par son soutien, renforce l'idée du jumelage. Le comité d'honneur encourage d'avancer dans cette initiative, dans l'approfondissement et le développement des liens nécessaires à la mise en œuvre de ce rapprochement des descendants de migrants suisses avec leurs origines.

Fin mars 2008, les commissaires désignés ont reçu un document élaboré par les autorités de Nueva - Helvecia contenant des propositions pour le jumelage. Ce document met en lumière les sujets que les autorités de Nueva Helvecia souhaiteraient aborder avec Lancy et répond ainsi à la demande que la

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Commission avait formulée. Il a été traduit et a été mis à disposition du Conseil administratif ainsi que de la commission.

Les autorités de Nueva Helvecia désireraient tisser des liens à tous les niveaux de la société entre deux populations partageant la même origine.

En consultant le site de l'AFCCRE (association française du conseil des communes et des régions d'Europe), le Président s'est fait les réflexions ci-après concernant le jumelage entre Lancy et Nueva Helvecia : le jumelage est un échange réciproque; il doit correspondre aux moyens dont disposent les deux communes. Il faut donc prendre en considération ce que le jumelage peut apporter aux deux communes.

La distance est un inconvénient. L'échange ne peut se faire qu'avec l'aide des technologies actuelles (mail, blog, etc.). Il faut également pouvoir se rendre sur place et se plonger dans la culture. Or, si une délégation se rend à Nueva Helvecia, cela va coûter cher à la commune. Le site de l'afccre ne parle d'ailleurs que de jumelage de villes européennes.

Une commissaire trouve que le projet est magnifique. Cependant, la distance lui semble être un frein aux échanges. Il serait peut-être plus sage de se jumeler avec des villes plus proches avec lesquelles il serait possible d'avoir des échanges directs.

M. Lance relève que la commune consacre 0.7 % du budget à des pays en voie de développement. Toutefois, il ne pense pas que l'Uruguay soit un pays en voie de développement.

Un des commissaires chargé de l'étude a été séduit par ce village, par le patriotisme des habitants et leur recherche de racines. Cependant, il n'est pas sûr que la réciprocité soit possible, que Lancy soit la commune qu'il leur faut. Nueva Helvecia est un village à tendance agricole, Lancy, une banlieue d'une petite ville.

Un commissaire souligne que les Verts se posent un certain nombre de questions par rapport à ce projet. Si les relations avec ce village se font dans le cadre des 0.7 %, il ne s'agira plus d'un jumelage, mais de l'aide au développement. Compte tenu de la distance, les contacts seront certainement peu nombreux. En plus, il y a le problème de l'avion qui est un mode de transport particulièrement polluant. L'idée d'un partenariat plus que d'un échange conviendrait peut-être mieux.

Un des commissaires chargé de l'étude indique que ce jumelage permettrait de partager des expériences avec la population (par exemple avec les pompiers) et de montrer comment fonctionne la commune de Lancy. Il est clair que ce n'est pas la porte à côté et que les billets d'avion coûtent cher (environ 1'000 euros). Cependant, les gens ont l'habitude de voyager aujourd'hui. Ce jumelage ne permettra pas de développer des contacts dans le secteur économique mais plutôt dans le secteur social. Il faut aujourd'hui montrer si la commune a la volonté d'entrer en matière. A partir de cette décision, il faudra tout construire. S'il y a des coûts, il faudra de toute façon les voter.

Un autre commissaire a de la peine à dire non à des personnes qui sont à la recherche de leurs racines et qui tendent la main. C'est dommage de renoncer à des contacts uniquement pour des raisons écologiques. Il y a aujourd'hui des moyens pour compenser les coûts écologiques qu'occasionne un trajet en avion. En outre, des moyens de communication modernes telle que la vidéo-conférence permettent de se sentir plus proches qu'avec l'e-mail. Il est possible d'entrer dans une relation bilatérale, qui ne soit pas qu'une relation d'aide, car les autres ont aussi quelque chose à apporter. Il ne faut donc pas forcément que ce projet fasse partie des 0.7 %. Il ne faut pas voir non plus que la dimension financière. Cependant, si la volonté de se lancer dans la discussion avec les autorités de Nueva Helvecia faisait défaut, il faut le dire tout de suite pour ne pas être hypocrite en laissant traîner le dossier.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Selon un commissaire, il s'agit ici non pas d'une demande de jumelage, mais de parrainage. A la fin du document élaboré par les autorités de Nueva Helvecia, il y a des demandes très claires. La commune devrait maintenant réfléchir à ce qu'elle pourrait apporter.

M. Lance se demande s'il n'est pas possible d'opter pour une troisième solution. C'est effectivement difficile de dire non après tout ce que les autorités de Nueva Helvecia ont investi dans ce projet.

Un commissaire propose de commencer une coopération avec Nueva Helvecia en réalisant un projet bien précis par le biais du fonds de développement. Après avoir eu un retour par rapport au premier projet, la commune pourrait développer cette coopération sous d'autres formes.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, soumet au vote le préavis sur le projet de jumelage.

La commission refuse le jumelage par 6 non, 2 oui, 1 abstention. Elle laisse cependant la porte ouverte à d'autres formes de coopération comme suggéré par le biais du fonds de développement.

M. ALONSO : Juste pour remercier les travaux de la commission, je crois que le rapport de M. Lussi exprime clairement les points de vue de nous tous. Nous prenons note aussi que c'est une porte ouverte et que cette association va continuer ses travaux, espérons qu'elle soit en mesure de présenter un projet viable dans des délais raisonnables.

Vote de principe refusé par 20 non – 12 oui.

d) Divers

=====

M. LUSI présente le sujet : Votation populaire - M. Lance informe que le Conseil Fédéral a décidé d'annuler la votation populaire du 28 septembre 2008, tous les sujets cantonaux sont reportés au 30 novembre 2008.

Télévision locale - Le dernier groupe de travail s'est penché sur le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement. S'agissant du fonctionnement dont le budget s'élève à Fr. 340'500.--, 2/3 seront pris en charge par Télélancy SA, 1/3 sera considéré comme une subvention de la Ville de Lancy. En ce qui concerne les investissements, il faudra compter un peu plus la première année (Fr. 174'000.--) car il faudra acquérir le matériel. Il y aura ensuite un roulement de Fr. 30'000.-- au niveau du renouvellement du matériel (2/3 seront pris en charge par Télélancy SA).

Le groupe de travail attend que les montants soient votés au budget communal. Une fois le budget voté, le groupe ira de l'avant par rapport à l'engagement d'un mandataire.

La commune a une option sur une arcade de 174 m² au Petit-Lancy, 59 route de St-Georges. Il est prévu d'y implanter le deuxième poste ASM ainsi que la télévision locale à partir de janvier 2009, si le budget est accepté. Le bail de cette arcade commencerait le 1 juillet 2008, de légers travaux sont prévus.

Le Président indique qu'un vote de principe a été acquis lors de la dernière législature. Le groupe de travail a prévu une mise au concours pour la recherche du mandataire et il a discuté de ce qui peut être réalisé en commun avec CanalOnex. Il n'est cependant pas possible de partager le matériel car ce seront deux équipes indépendantes.

Journal communal - M. Lance a participé à l'assemblée générale du Lancéen qui a eu lieu début mai. Les

Séance ordinaire du 19 juin 2008

membres de l'assemblée générale sont tout à fait ouverts à améliorer la présentation du journal, à engager une journaliste extérieure pour rendre plus vivants les articles au sujet du Conseil municipal, à ouvrir une page aux partis communaux, etc. Evidemment, ces améliorations auront un coût : la subvention de Fr. 95'000.-- passerait à Fr. 150'000.--. Le Conseil administratif est favorable à augmenter cette subvention. La commission devrait recevoir rapidement les représentants du Lancéen pour examiner la question.

Pour un commissaire, la Commission doit se prononcer, d'une part sur la base d'une audition des représentants du Lancéen, mais également sur la base d'un projet avec un budget. Il demande en quoi certaines personnes sont liées à ce projet.

M. Lance souligne que cette discussion a déjà eu lieu lors de la dernière séance. Le journal est issu de deux associations. Les rédacteurs actuels sont pratiquement bénévoles et ils ont un savoir-faire important.

Un commissaire revient sur son intervention lors de la dernière séance. Il indique qu'il ne s'oppose pas à l'amélioration du journal pour autant que ce dernier soit ouvert à tous les partis politiques.

5ème journée des entreprises - Un commissaire trouve inadmissible la façon de présenter la hiérarchie de Lancy dans le document destiné à la population.

**16. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 15 mai 2008 –
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

a) Visite des installations du parc Chuit

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Les membres de la commission procèdent entre deux averses, à la visite des installations du Parc Chuit.

b) Présentation Enercompta par Mme Plomb, Conseillère « Cité de l'Énergie »

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Le logiciel Enercompta est l'un des outils de la politique énergétique de la commune. Il permet de faire le suivi des bâtiments au niveau de leur consommation énergétique en effectuant un calcul de la surface d'un bâtiment et de sa consommation en kilowatt/heure. Ce logiciel recense 54 bâtiments de la commune. L'outil permet de faire des comparaisons entre les bâtiments et leur consommation en énergie

Le travail administratif consiste à rassembler un certain nombre d'informations sur les bâtiments. Pour recenser les données, il a fallu recueillir les plans des 54 bâtiments, calculer leur surface chauffée, recenser les compteurs, rassembler les informations concernant la consommation des bâtiments. Une partie des données annuelles des bâtiments sont fournies par les SIG. Les objectifs d'Enercompta sont d'analyser si les contrats de la commune avec les SIG sont adaptés aux besoins et fixer des valeurs cibles pour les bâtiments; certaines décisions peuvent déjà être prises avec les informations existantes.

Mme Plomb souligne que, selon les données annuelles des bâtiments, la commune peut voir si les bâtiments respectent ou non les critères mentionnés dans les préavis. Cependant, le programme n'indique

Séance ordinaire du 19 juin 2008

que la consommation énergétique; il ne montre pas si les infrastructures respectent les critères Minergie.

Mme Plomb précise qu'il y a, au niveau suisse, une discordance sur le mode de calcul. Pour l'instant, deux modes de calcul sont en compétition, un mode de calcul annuel avec utilisation des compteurs et le certificat énergétique. Elle relève aussi que le logiciel ne comporte que deux critères: la taille et l'indice.

Un commissaire désirerait avoir plus ample information sur la manière dont il faut procéder pour faire l'analyse des bâtiments, pour retrouver l'information sur l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments.

Mme Plomb indique que pour le logiciel webenergie, dont les trois grands partenaires sont les SIG, Energo et le canton de Vaud, il est possible de faire un suivi hebdomadaire. Les SIG proposent même de mettre un compteur qui suit les bâtiments au quotidien, ce qui permet d'optimiser les bâtiments par rapport à la température extérieure. Energo recommande de faire un relevé manuel, en moyenne toutes les deux semaines. Une autre solution serait de se concentrer sur quelques bâtiments pour voir l'évolution de la consommation d'énergie, d'ajuster ce qui est nécessaire avant de passer à l'analyse d'autres bâtiments. Pour les bâtiments qui fonctionnent bien, un suivi annuel suffit, pour ceux qui posent problème au niveau de la consommation d'énergie, un suivi plus régulier pourrait s'avérer utile.

C'est la commune qui décide quelle valeur elle désirerait atteindre. Son rôle est de l'accompagner dans la mise en place du logiciel et dans le suivi, de mettre en lumière quelques points clés et de donner une liste de spécialistes qui peuvent faire les audits.

c) Résolution « Péage urbain : les communes suburbaines le payeront »

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. Renevey résume l'état de la situation. La Ville avait proposé, dans son courrier expliquant leur projet d'étude de péage urbain, de prendre contact avec un responsable en mobilité de la ville. Afin de porter ce projet, M. Renevey avait demandé à ce responsable de venir à la Commission de l'environnement pour présenter leur position. M. Pagani a répondu par courrier que le Conseil administratif de la Ville de Genève attend un premier rapport sur le sujet, qui devrait arriver dans le courant du mois de juin. La requête de la commune de Lancy est donc prématurée. Il contactera la commune quand la Ville de Genève aura des éléments tangibles dans ce dossier.

A la lecture du bulletin d'information de l'Association des communes genevoises, le Conseil administratif de la Ville de Lancy a pu constater que plusieurs communes avaient réagi à cette introduction éventuelle du péage urbain. La Ville de Genève entend entreprendre un certain nombre d'études parallèles: elle réfléchit à la limitation de l'accès de l'hyper-centre aux seuls véhicules les moins polluants, à la gestion et la tarification des zones de stationnement, à l'extension des zones piétonnes, etc. Le Président fera le nécessaire pour que l'on envoie à tous les membres de la commission un document qui décrit ce que sont les péages urbains, leurs avantages et leurs inconvénients.

d) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : *Cité de l'Energie* - M. Renevey remet aux membres de la commission une lettre de soutien du Service cantonal de l'énergie concernant l'obtention du label de la « Cité de l'Energie », nous devrions connaître la décision début juin.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Lumières dans la salle du Conseil municipal - A la suite de l'essai convaincant effectué lors du dernier Conseil municipal, au cours duquel seuls les néons ont été allumés, M. Renevey propose de continuer ainsi lors des prochaines séances. La Commission approuve cette façon de faire.

Plan lumière - La commune a reçu le plan lumière des SIG; elle a commencé à l'analyser avec le SPPM. Des représentants des SIG seront invités, lors d'une prochaine séance de la commission de l'environnement, à présenter le plan lumière ainsi que les différentes pistes pour tout l'éclairage urbain. M. Renevey précise au Président que l'essai est en cours au chemin des Semailles. Il n'y a pour l'instant eu aucune plainte des habitants

Catalogue du mobilier urbain - La commune vient de recevoir ledit catalogue. Il va faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance.

Mandat énergie - La commune a choisi un bureau d'ingénieurs qui propose de travailler en pôle. Selon les demandes et les besoins de la commune, différents ingénieurs se pencheront sur la problématique de l'énergie pour élaborer des propositions d'actions à la commune.

Bourse cantonale du développement durable - M. Renevey distribue un dossier de candidature pour la bourse cantonale du développement durable. Une des deux personnes qui a fait ce dossier est lancéenne. Elle a pris contact avec la commune pour discuter d'un partenariat. Le Conseil administratif a accepté d'entrer en matière pour l'étude. Cette étude sera présentée à la bourse cantonale au mois de juin.

**17. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 26 mai 2008 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Approvisionnement économique du pays**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Le sujet a été introduit par M. Lance. Puis, notre chef de service, M. Bise, nous a expliqué avec beaucoup de détails, le concept et la mise en place des nouvelles dispositions émanant des services de la Confédération. Il n'est pas sans savoir que notre pays dépend beaucoup de l'étranger pour son alimentation et une grande partie de son énergie. Il cite trois phases de mise en place soit : les rationnements alimentaires, de carburants et de mazout

La Confédération oblige les grands distributeurs à avoir des réserves qui vont de 4 à 6 mois. Outre les carburants, on cite l'alimentation et les médicaments. Lancy est une commune pilote. Toutes les communes de notre canton n'ont pas la même préparation et organisation rigoureuse.

La chronologie du rationnement peut s'expliquer en plusieurs étapes. Dès décision de la Confédération, les magasins seront fermés pendant quelques jours, le temps que les distributeurs puissent se réapprovisionner. Ensuite, certaines denrées ne seront délivrées que sur présentation de cartes alimentaires.

Pour Lancy, le retrait de ces cartes se fera au Petit et au Grand-Lancy selon le lieu de domicile et en suivant une procédure stricte, mise en place par notre chef de service. Concernant la distribution des cartes pour le carburant, elle se fera sur la base des immatriculations de véhicules. La commune ne fera que distribuer les titres de rationnement et en aucun cas n'en vendra. Pour le mazout, on sait qu'il y a 755 chaudières à Lancy. Quant aux autres moyens de chauffage (électricité et gaz), la gestion se fera

Séance ordinaire du 19 juin 2008

probablement par le biais des S.I.G.

Dans la discussion qui a suivi l'excellent exposé de notre chef de service, il a été question des modalités de distribution de certaines denrées, de la possibilité d'échanger ses cartes de rationnement, de pouvoir donner procuration à un proche, on pense spécialement aux personnes âgées et des dangers de création d'un marché noir.

b) Convention ASM intercommunale (Lancy-Onex-Bernex-Plan-les-Ouates)

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Une convention a été signée par les communes qui viennent d'être citées. En unissant les moyens personnels communs, c'est un premier pas pour une collaboration intercommunale. Ce concept sera testé les deux mois d'été et, officiellement mis en place dès le mois de septembre.

M. Scaglioni nous a expliqué, avec plus de détails, cette collaboration. Actuellement, le service des ASM de Lancy travaille deux fois par semaine en soirée. Avec le nouveau concept, 2 patrouilles pourront travailler de 17 à 23.00 h. à raison de 2 patrouilles par semaine et après la phase test, ces patrouilles pourront travailler jusqu'à 4, voire 5 fois par semaine.

A la question de savoir pourquoi la commune de Confignon ne collabore pas, cette commune n'a pas d'ASM. Par contre, il n'est pas impossible d'envisager une collaboration avec d'autres communes qui se trouvent sur le territoire du poste de Gendarmerie de Lancy-Onex (territoire qui couvre une population de 80'000 habitants).

Quant à la question d'un service unique et d'une harmonisation dans le secteur des ASM, il y a encore beaucoup d'obstacles à franchir en ce qui concerne les différences de salaires, grades et indemnités.

Ce concept ne fera pas diminuer pour l'instant le recours aux services de sociétés de sécurité, vu la progression du vandalisme dans les lieux qu'ils contrôlent.

c) Point sur l'engagement du GSL pour l'Euro 2008

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Des informations nous sont données par notre Conseiller administratif délégué. Un effectif important des ASM est engagé pendant toute la durée de l'Euro. Cet engagement est effectué pour gérer le stationnement, limiter le parking sauvage et orienter les automobilistes sur les places de parc mises à disposition. En outre, pendant les trois matchs qui ont eu lieu à Genève, 15 hommes de la compagnie des sapeurs de Lancy étaient basés à la caserne du Petit-Lancy pour apporter un appui au S.LS.

Les samaritains de Lancy n'ont pas été engagés directement mais font partie d'une équipe de 45 samaritains de l'Association des samaritains du canton de Genève.

M. Bise a convoqué un cours de répétition de la Protection Civile pour le match qui a eu lieu mercredi 11 juin. Ainsi, il y aura eu beaucoup d'engagés par Lancy pour épauler l'organisation de cet Euro.

Dans les questions qui ont suivi, le coût financier a été évoqué. Les engagés de la PC percevront une indemnité de Fr. 27.20 par jour. Les sapeurs pompiers perçoivent une solde, quant aux sauveteurs auxiliaires, il s'agit d'engagement volontaire. Au niveau du SPPM, il y aura du travail supplémentaire donc

Séance ordinaire du 19 juin 2008

des coûts qui ne seront pas trop importants. Quant à l'élimination des déchets, mis à part la contre-route des Jeunes, pour l'esplanade, il s'agira d'une entreprise privée et donc, il n'y aura pas de facturation à notre commune.

d) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : *Giratoire de l'avenue Eugène-Lance* - Un commissaire confirme son intervention en séance plénière pour cet endroit et pense que l'OCM peut autoriser le « tourner à droite » direction route du Grand-Lancy. L'installation des signalisations est maintenant du ressort des communes.

Engagement de nouveaux ASM -L'engagement d'un ASM, si possible déjà formé, avait été prévu en 2008, mais il ne s'est pas concrétisé pour des questions salariales.

Zone macarons au Grand-Lancy - Une zone macaron va être mise en place au Grand-Lancy. Le Conseil administratif pense engager 3 ASM supplémentaires pour y effectuer les contrôles. En compensation, la commune recevra le revenu des amendes. Un commissaire demande de prendre contact avec la Fondation des parkings qui s'occupe de cette gestion en ville et, vu l'importance du sujet, aimerait qu'il soit repris en commission. Un commissaire qui faisait un parallèle avec la Ville de Genève pour que la négociation et la fixation du prix des macarons ne soit pas excessive est impoliment interrompu par le Président, ce qui n'est pas du goût des autres commissaires.

Cabane des scouts : - Cette cabane se situe en contrebas du Pont de Lancy. Celle-ci a été régulièrement squattée. Pour l'instant le maximum a été fait pour les interventions et le nettoyage de ces lieux. Il resterait à attribuer ce chalet à une association.

Audition de l'ilotier du poste de Gendarmerie de Lancy-Onex - Un commissaire rappelle qu'il avait sollicité l'audition de l'ilotier. Ainsi, le sujet précédent aurait pu être évoqué. Le Président répond de manière assez brutale à ce commissaire. Il s'ensuit un passage verbal quelque peu désagréable dans une commission, surtout de la part du Président. Sur ce, deux commissaires quittent immédiatement la séance.

Parc du Gué et parking Louis-Bertrand - On signale quelques problèmes au parc du Gué le soir et la nuit par des jeunes bruyants et du vandalisme au parking Louis-Bertrand (extincteurs vidés, tags, etc.)

Acquisition véhicule sapeurs pompiers - L'achat d'un nouveau véhicule (tonne pompe) est à l'étude.

Le récapitulatif des sujets à aborder est évoqué. Il est important et comprend quelques points déjà mentionnés auparavant.

**18. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 28 mai 2008 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**

a) Bilan de la Fédération genevoise de coopération sur la Commune de Lancy

=====

Mme REY présente le sujet : Ce bilan concerne le 0,7 % que la Ville de Lancy met dans son budget pour l'aide au développement dont le principal partenaire est la Fédération genevoise de coopération (FGC). La

Séance ordinaire du 19 juin 2008

FGC est une fédération qui regroupe un certain nombre d'associations qui agissent dans la coopération au développement.

Cinq projets, pour un montant entre Fr. 300'000.-- et Fr. 400'000.--, sont présentés par ce partenaire dont le choix est de la compétence du Conseil administratif. Un rapport est présenté chaque année sur les projets soutenus.

Premier projet : M. Pittet, secrétaire général de Terre des Hommes et membre de l'association La Florida, présente le projet ayant trait à la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Il s'agit d'améliorer l'alimentation à travers des groupes de femmes et vise quelque 400 familles et plus de 10'000 personnes sont sensibilisées indirectement à différentes activités dont la lutte contre la pauvreté et la promotion des droits de la femme.

Deuxième projet : Aussi présenté par M. Pittet, le projet «Alto Panama» est une petite coopérative née de l'expérience de la coopérative La Florida. Il s'agit du développement communautaire en région amazonienne. Le but est aussi de freiner l'exode rural et de permettre à la population de s'autoalimenter et d'exporter du café, produit extrêmement intéressant.

Troisième projet : C'est M. Mackinnon, chargé de projets à Genève Tiers Monde, membre du Comité « Kalpa » et président technique de la FGC, qui décrit le projet « Kalpa » lequel se déroule dans les banlieues Nord et Est de Lima. Le but de ce projet étant d'intégrer l'éducation et la santé dans le cadre scolaire : il est devenu une loi nationale de promotion et repris par l'Etat. Sachant que pendant les vacances scolaires, il y a une recrudescence de toute une série de maladies, ce sont ainsi la communauté et les associations de quartier qui ont pour objectif d'intégrer toute la gestion de la santé, à savoir par exemples : faire bouillir l'eau, assainissements, conditions d'hygiène, etc.

Quatrième projet : Ce projet concerne une des régions les plus pauvres du Brésil où les femmes rurales sont tout en bas de l'échelle sociale. C'est un appui à l'agriculture qui est recherché pour améliorer les revenus des paysans. Mais il est apparu que c'était le chef de famille qui bénéficiait de cette amélioration. C'est pour cette raison que le projet a eu une autre orientation, à savoir travailler avec les femmes en les associant à une petite organisation militante féministe. Après un travail énorme, elles ont pu bénéficier de crédits du gouvernement pour créer de petites actions ponctuelles, soit des jardins maraîchers, construction de citerne d'eau, etc.

Cinquième projet : M. Zaugg, membre de l'association Combi et du Conseil de la FGC, présente ce projet qui se déroule en Haïti dans le domaine agricole et consiste à réunir des organisations de paysans ayant des statuts très différents et n'arrivent pas à se faire entendre afin de décrocher quelques subventions officielles pour réhabiliter, par exemple, un réseau d'irrigation. Les organisations ont une filière semencière et une coopérative qui gère 14 boutiques sur tout le territoire. Afin d'utiliser des terres abandonnées, un reboisement d'arbres fruitiers est privilégié pour produire des fruits de qualité et approvisionner la capitale. L'étape suivante de ce projet est de structurer la commercialisation et de renforcer toute la distribution des intrants agricoles.

Mme Hunter, secrétaire de la FGC, remercie Lancy de soutenir les projets de la FGC depuis des années et ajoute qu'il est possible de conclure des accords cadres, comme Onex, Plan-les-Ouates et Vernier l'ont fait. Un accord assure une certaine pérennité aux relations entre la FGC et les communes et permet à celles-ci de participer un peu plus à la vie de la fédération.

b) Restaurants scolaires – Point de la situation

=====

Séance ordinaire du 19 juin 2008

Mme REY présente le sujet : M. Martignano et Mme Hauser font un compte-rendu à la commission sur la situation des restaurants scolaires durant l'année passée, les inscriptions de cette année et le parascolaire.

S'agissant des inscriptions, celles-ci seront bientôt définitives. Les préinscriptions au Petit-Lancy, donnent déjà une petite idée de la situation, elles seront a priori relativement stables par rapport à l'année précédente.

Etat des lieux par école :

Ecole de la Caroline : le restaurant scolaire est à rénover dès la fin juin 2008. Les enfants mangent dans l'autre restaurant scolaire. Un autre local parascolaire est en train d'être préparé. En outre, les grands à la rentrée devraient, une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines, aller manger à la villa Tacchini. Il s'agit d'un groupe d'une douzaine d'enfants.

Ecole des Morgines : Une classe pour le parascolaire (les enfants se déplacent pour aller manger). Une classe va fermer, il en restera 4 au lieu de 5.

Ecole du Petit-Lancy : Nouveau restaurant scolaire; il y a 2 classes, plus la villa Solitude, plus Céréssole. Il y a une forte augmentation d'effectifs le soir.

Céréssole : Le restaurant s'est ouvert et 13 enfants y mangent régulièrement. Ce lieu est aussi utilisé pour les activités le soir. Le nombre d'enfants est limité à une vingtaine.

Tivoli : Le restaurant est au maximum de sa capacité et rien n'est à signaler. Les 5 et 6P vont manger à la Vendée trois fois par semaine et cela se passe bien.

Ecole En-Sauvy : Rien de particulier à signaler. Le nombre d'inscriptions est actuellement de 75 % et ces dernières seront closes dès le 1er septembre prochain.

Ecoles du Bachet et des Palettes : Il ressort des premières inscriptions qu'il faudra renforcer le transfert d'enfants des Palettes vers le Bachet, soit environ une quarantaine d'enfants à déplacer sur le Bachet, au 2ème service. Un problème prioritaire se situe à l'école des Palettes car le restaurant n'est pas tout à fait adapté et la cuisine l'est encore moins car trop petite. En attendant que l'adaptation soit faite, il faut pour l'instant prévoir le déplacement d'enfants au Bachet.

Ecoles en REP (Réseau d'Enseignement Prioritaire qui est aux Palettes) : Certaines situations sont complexes, car de plus en plus d'enfants rentrent en cours d'année, bien que les inscriptions soient closes et 27 enfants ont été inscrits depuis le début l'année.

Les activités habituelles sont : la fête de l'été; le 10 juin, les 5 écoles se réunissent au Bois de la Bâtie; la fête du Carnaval; les pique-niques à midi; des activités piscine, bricolage, etc. Le nouveau directeur de Clair-Blois a donné son accord pour la reprise des activités parascolaires.

Il n'y pas de normes, ni de directive pour l'admission des enfants au sein du parascolaire. Ceci est lié à une loi cantonale qui dit que le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire) doit accepter tous les enfants. Sur le canton de Genève, la seule norme d'encadrement qui existe concerne la petite enfance (les crèches) sinon il y a des recommandations faites par le GIAP.

Enfin, M. Baertschi signale que deux restaurants scolaires sont prévus au budget des investissements 2009, soit à Céréssole et l'agrandissement des Palettes. L'idée est de faire des locaux modulables.

Séance ordinaire du 19 juin 2008**c) Divers**

=====

Mme REY présente le sujet : M. Baertschi fait circuler un magnifique livre fait par les élèves de la classe 903A lors de leur voyage au Burkina Faso en janvier dernier en guise de remerciements pour les subventions versées par la commune dans le cadre de l'aide au développement.

Une commissaire a été interpellée par un parent dont les enfants fréquentent la garderie de la Caroline concernant l'augmentation de quelques 40 % des prix entre 2006 et 2008.

Contrairement à ce que prétend une employée de la garderie, la commune ne se désengage pas, mais il s'agit d'une volonté d'équilibrer en plusieurs étapes la participation des parents dans les garderies et jardins d'enfants en raison d'une importante disparité entre les différentes garderies de Lancy.

La commission est informée que la délégation à la Jeunesse ouvrira cet été un endroit « chaises longues » au Bois de la Bâtie en collaboration avec la Ville de Genève et la Ville de Lancy.

19. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2007

M. LANCE : Ce sera très rapide, vous avez trouvé sur vos places le compte rendu de l'administration municipale de 2007. Vous trouverez une multitude d'informations sur les activités de la commune durant cette année, et en particulier, suite à différentes demandes formulées en Commission des finances, la liste des subventions versées aux différentes associations ou institutions.

20. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. LUSSE : Conformément à votre demande, je souhaiterais indiquer à ce Conseil les nouvelles attributions dans le cadre des commissions. En fait, il n'y aura qu'une permutation par rapport aux remplacements, la permutation concerne les Affaires sociales où ma collègue, Mme Corinne Florey Bardet, souhaite siéger ; elle sera également déléguée du Conseil municipal du Centre Marignac.

Autrement, la culture sera reprise par Mme Corinne Florey Bardet, la sécurité par M. Philippe Perrenoud ainsi que les travaux et constructions. Quant à moi, en quittant les affaires sociales, j'irai à l'aménagement du territoire.

M. LANCE : Est-ce que M. Röthlisberger reste au sein du Conseil de fondation de la Vendée ?

M. LUSSE : Je vous remercie M. Lance de cette question qui a été très brièvement abordée avec Mme de Garrini tout à l'heure, il semblerait que M. Röthlisberger a officiellement démissionné de ceci, et qu'une nouvelle élection doit avoir lieu au sein de ce Conseil. J'ai donc proposé de régler ceci pendant l'été et de mettre cela à l'ordre du jour lors de notre prochaine séance, au mois de septembre.

M. ALONSO : J'ai juste une proposition à faire, est-ce qu'on pourrait avoir des bouteilles d'eau lorsqu'on a de longues séances, comme celle-ci ?

Séance ordinaire du 19 juin 2008

M. AUGSBURGER : J'aimerais simplement rappeler la séance ordinaire du 22 mai. J'ai dit : si je les félicite, la bonne règle voudrait que l'on démissionne du Conseil municipal quand on ne vit sur la commune qu'avec une adresse de complaisance. Donc, c'est Gilles Augsburgers qui a parlé et non pas le groupe Libéral-Radical, comme cité.

D'autre part, si c'est bien vrai que M. Vitali Claudio habiterait vraisemblablement au 102, route du Grand-Lancy, il est également au Registre Foncier propriétaire au chemin Charles-Borgeaud 7A de la maison qui, pour moi, est celle où il habite. Ce n'est pas le premier à avoir dû démissionner de ce Conseil, Mme Solioz, M. Badet ont passé par là, en ayant eu le même genre de problème. Vous n'êtes donc pas le premier, ce n'est pas grave, mais je pense que c'est une honnêteté à avoir vis-à-vis de ses collègues.

Le 22 mai, également dans les Divers de la Commission des sports, on nous annonçait subrepticement les problèmes rencontrés au Dojo de Lancy-Palettes. Connaissant l'ex-entraîneur M. Christian Vuissa et un membre très actif M. Robert Etienne, étant partiellement au courant des tractations entreprises avec le Conseil administratif, je demande à ce dernier d'intervenir rapidement, de façon à ce qu'un nouveau comité puisse exploiter ces vastes locaux qui de plus, ont une vocation éducative primordiale dans une zone sensible. Je suis un peu déçu de la Ville de Lancy à propos de la culture, qu'on ne participe plus à la Fête de la Musique, ce serait bien d'y repenser pour l'année prochaine.

M. LUSI : J'ai une information que je désire adresser à M. Renevey. A l'issue du comité du Centre Marignac, l'équipe a relevé que certes cette année, il y avait eu un gros pépin, la chaudière qui était à remplacer, mais je crois qu'ils avaient déjà demandé que les volets soient repeints. Je me fais l'écho et demande si réellement par rapport à ces dépenses non prévues, il est absolument impossible de redonner un coup de peinture à ces volets, car le dommage sera plus grand si le bois s'abîme sans être protégé.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M. Augsburgers, je me permets juste de vous informer que l'Office cantonal de la population m'a clairement indiqué que le domicile officiel de M. Claudio Vitali est au Grand-Lancy et, qu'à ce titre-là, vos allégations sont de l'ordre de la supposition, et pourraient à ce titre-là, être considérées comme des violations de l'ordre de ce Conseil municipal, et faire l'objet d'un rappel à l'ordre. Nous ne sommes pas ici pour juger de la situation matrimoniale de M. Vitali et de l'organisation familiale qui a été mise en place. Pour moi, l'Office cantonal de la population fait foi en matière de lieu de domicile.

Mme ALONSO-PENTZKE : Je me réjouis de vous avoir à la Présidence de notre Conseil municipal, et que par ailleurs, nous avons 4 femmes au Bureau, il s'agit d'une exception dans notre commune. Je vous souhaite une bonne année de travail dans la cohérence de vos propos.

M. MIZRAHI : J'aimerais répondre à M. Augsburgers, j'aimerais ici me dénoncer au fait, parce que moi aussi j'ai une adresse de complaisance. Si vous allez au Registre Foncier, vous découvrirez que je suis propriétaire d'un appartement à la rue Samuel Constant 3 en ville de Genève. Donc, évidemment, mon domicile sur la Commune de Lancy est un domicile de complaisance. Sérieusement, M. Augsburgers, je crois que votre intervention et votre persistance sont vraiment indignes, indignes je pèse mes mots de ce Conseil. Un jour, je suis arrivé en retard à la Commission que vous présidez, cela n'étonnera peut-être pas les autres membres de ce Conseil, vous m'avez demandé, M. Augsburgers, parce qu'il faut des fois reconnaître ses défauts aussi, vous m'avez demandé de m'excuser, dans des formes sur lesquelles je ne voudrais pas m'attarder ici. Mais néanmoins, je l'ai fait. Ensuite, il y a eu une altercation au niveau d'une séance du Conseil municipal et il a été demandé à Mme la Présidente de s'excuser. Chose qu'elle a faite. Mais vous, M. Augsburgers, et c'est cela qui différencie certaines Conseillères municipales et Conseillers municipaux d'un Conseiller municipal Libéral-Radical comme vous, vous refusez de vous excuser, vous persistez dans vos propos diffamatoires. Cela est indigne M. Augsburgers de ce Conseil. Je vous le dis.

Séance ordinaire du 19 juin 2008

M. AUGSBURGER : Je ne veux pas répondre, c'est pour cela que je dis que c'est M. Augsburger qu'on a accusé et pas un groupe.

M. MIZRAHI : Je suis tout à fait d'accord, vous avez au moins le mérite d'assumer.

M. RENEVEY : J'ai quelques réponses. Pour M. Lussi pour l'instant, je n'ai pas de réponse, je vais me renseigner. Quant à M. Augsburger, c'est le mot subrepticement qui me gêne un peu, c'est un sujet qui est extrêmement difficile, cela fait des mois qu'on travaille à la fois avec le Dojo en place, M. Vuissa et M. Etienne du comité de soutien. Nous avons reçu MM. Vuissa et Etienne mardi passé à la séance du Conseil administratif, nous entendons continuer à tenter une négociation, à tenter des discussions. En l'état actuel, la situation est suffisamment compliquée pour qu'on parle aujourd'hui d'une procédure judiciaire éventuelle. Donc, c'est clair qu'on est en train de travailler sur le dossier qui n'est pas simple, croyez-le bien.

M. LANCE : Je voulais aussi répondre à M. Augsburger concernant la Fête de la musique à Lancy. C'est vrai que nous déplorons aussi cette non-organisation de la Fête de la musique à Lancy, vous savez très bien que nous versions, il y a quelques années en arrière, une subvention d'environ Fr. 9'000.-- à l'Association des Intérêts du Grand-Lancy qui organisait cette Fête de la musique dans les églises du Grand-Lancy et au parc Marignac. Malheureusement, par manque de force et de bénévoles, cette association a jeté l'éponge, c'est vrai que nous nous sommes posé la question s'il fallait maintenir quelque chose à Lancy pour cette Fête de la musique mais, étant donné qu'il y a beaucoup de manifestations organisées au centre ville, nous avons décidé, pour cette année, d'abandonner cette manifestation sur Lancy.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je vais clore cette séance du Conseil municipal, après 2 heures 45 de débats, je vous souhaite à tous un excellent été.

La séance est levée à 22 heures 45.

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

La Présidente :

Anne-Claude JUIILLERAT VAN DER LINDEN